

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

### Présent-e-s

Bureau :	GROGNUZ	Fabien	PLR	Président
	DOURNOW	David	UDC	1 <sup>er</sup> vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	2 <sup>e</sup> vice-président
	UM	Esther	Ve	1 <sup>er</sup> secrétaire
	CLERC	Tobias	PDC	2 <sup>e</sup> secrétaire
	BALESTRA	Richard	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	BUCHER	Denis	Ve	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	FABRE	Michel	PS	
	FONTANINI	Marco	PS	
	GAETANINO	Marco	UDC	[déconnexion à 22h]
	HALDEMANN	Jessica	PLR	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	HUBERT	Emile	UDC	
	HUSANOVIC	Sanida	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	LORENTZ	Sébastien	PLR	
	LOUREIRO	Daniel	PS	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	NOBS	Cyril	UDC	
	RHEINER	Fabrice	MCG	
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve	
	SCANDURRA	Alessandro	PDC	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SEEGER	Pascal	VeL	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

**Assistent à la séance**

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

---

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>PDC</i>	<i>Parti démocrate-chrétien</i>	<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>
<i>PLR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de M. Marco Fontanini (S), en remplacement de M. Grégory Trolliet (S), démissionnaire.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2021.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Election du ou de la président/e de la commission alimentation durable ad hoc en remplacement de M. Grégory Trolliet (S), démissionnaire.
7. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal auprès de l'association Undertown, en remplacement de M. Grégory Trolliet (S), démissionnaire.
8. Délibération n° 2021-02 relative à l'ouverture d'un crédit brut de **CHF 560'000.-** pour la réalisation des travaux de la "boucle" du chemin de l'Etang dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier de l'Etang N°29'947.
9. Délibération n° 2021-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de **CHF 75'000.-** pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
10. Délibération n° 2021-06 relative à la conclusion d'un contrat de bail de l'ordre de 22 ans entre la ville de Meyrin et la Confédération suisse pour le centre sportif de Maisonnex pour un loyer annuel minimum de **CHF 60'000.-**.
11. Délibération n° 2021-07 relative à l'ouverture d'un crédit de rénovation estimatif de **CHF 327'000.-** en vue d'un rafraîchissement du restaurant de l'Auberge communale 13 bis, avenue de Vaudagne afin de permettre une mise en valeur pour une nouvelle exploitation.

12. Délibération n° 2021-09 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 229'000.-** en vue de la construction d'un pavillon d'accueil au cimetière de Feuillasse.
13. Délibération n° 2021-08 relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 578'780.-** afin de mettre en place un dispositif de soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une valeur de 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune. **Rapport de la commission cohésion sociale et économie** (T. Clerc, DC-VL).
14. Délibération n° 2020-26a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 215'000.-** en vue de la relocalisation des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité. **Rapport de la commission Cœur de Cité ad hoc** (M. Amato, Ve).
15. Délibération n° 2021-01a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 150'000.-** TTC destiné à l'établissement du plan guide Cointrin. **Rapport de la commission développement urbain** (M. Amato, Ve).
16. Délibération n° 2021-03a relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 165'000.-** et d'un crédit d'investissement **CHF 70'874.90** destinés à financer la transaction liée à la libération de l'Auberge communale de la convention de gérance conclue en février 2010. **Rapport de la commission administration générale** (J. Haldemann, LR).
17. Résolution n° 2021-01 présentée par MM. Fabien Grognez, au nom du PLR, Denis Bucher, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci, au nom du PDC-VL, demandant à ce que les cartes journalières puissent continuer à être proposées par les communes.
18. Résolution n° 2020-03a présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie». **Rapport de la commission environnement durable** (D. Bucher, Ve).
19. Motion n° 2021-03 présentée par Esther Um et Esther Hartmann, au nom du parti Les Vert-e-s de Meyrin Cointrin, demandant de garantir une égalité de genre de fait dans l'administration meyrinoise.
20. Motion n° 2021-04 présentée par MM. Hysri Halimi, au nom du PS, Fabien Grognez, au nom du PLR, Maurice Amato, au nom des Vert-e-s de Meyrin-Cointrin, et Nicola Squillaci, au nom du PDC-VL, demandant l'anonymisation des candidatures au sein de l'administration communale meyrinoise.
21. Motion n° 2021-05 présentée par MM. Fabien Grognez (PLR), Hysri Halimi (PS), Nicola Squillaci (PDC/VL) demandant de décorer tous les quartiers de Meyrin durant les fêtes de fin d'année.
22. Pétition n° 2021-02 présentée par la copropriété Les Vergers B12 concernant les nuisances sonores de la place de jeux de l'Esplanade des Récréations.
23. Annonces de projets.

24. Propositions individuelles.

25. Questions.

\* \* \*

*[Cette séance a lieu en visioconférence.]*

**M. Grognez**, président, ouvre la séance à 19h30 et procède aux salutations d'usage. Il salue le Conseil administratif, les secrétaires généraux et les assistants politiques. Il prévient qu'il clôturera la séance à 23h, même si tous les objets de l'ordre du jour ne pourront vraisemblablement pas être traités.

**1. Assermentation de M. Marco Fontanini (S), en remplacement de M. Grégory Trolliet (S), démissionnaire.**

**M. Grognez** procède à la lecture de la lettre de démission de M. Grégory Trolliet :

Cher camarade Président,

C'est avec un grand regret que je dois t'annoncer que, suite à des événements indépendants de ma volonté, je dois déménager en dehors de la commune de Meyrin. Il me faut donc démissionner de mon poste de conseiller municipal.

Ma mission aura été, malheureusement, de courte durée.

Je te souhaite le meilleur pour la suite de ton mandat et j'espère te croiser bientôt.

En attendant des nouvelles de la part du service des votations et élections quant à la procédure à suivre, je te souhaite une bonne fin de semaine.

Bien à toi,

Grégory Trolliet

**Le président** demande à l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation de M. Marco Fontanini. **M. Grognez** lui explique la procédure. M. Fontanini devra lever la main droite et dire "*je le jure*" ou "*je le promets*" à la fin de la lecture de la prestation de serment suivante :

*"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."*

"Je le jure" répond **M. Fontanini**. *[Applaudissements]*.

**M. Grognez** remarque que cette assermentation en visioconférence est une première. Comme quoi on innove tous les jours !

\* \* \*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2021.**

Personne n'ayant de remarques ni de questions à formuler, **M. Halimi** procède au vote nominal pour l'approbation de ce procès-verbal.

**M. Grognuz** annonce que ce procès-verbal est approuvé par 33 oui et une abstention.

Suite à l'annonce par le président qu'au vu de l'ordre du jour très chargé, la séance se terminera à 23h, **Mme Hartmann** aimerait que la motion relative à l'égalité [*point 19 de l'ordre du jour*] déposée par le groupe des Vert-e-s, soit traitée vers 22h30.

\* \* \*

## **3. Communications du Bureau du Conseil municipal.**

### **a) Rapport de la commission de liaison du 8 février 2021** (lecture par le président du Conseil municipal)

*En présence de M. Laurent Tremblet, Conseiller administratif, en présence de Mme Favre de Olivera, Mme Rebetez, secrétaires générales adjointes, M. Omarini, responsable du service de la gérance et entretien des bâtiments, Mme Diebold, chargée du système interne de gestion durable.*

#### **Traitement du budget et des comptes**

*Lors de la séance de la commission de liaison du 2 février dernier, les chefs de groupes se sont accordés sur le traitement des comptes 2020 et du budget 2022. Il a été décidé que les comptes 2020 seront étudiés en commission finances élargie afin que tous les conseillers municipaux puissent avoir un aperçu et posent toutes leurs questions pour cette première année de la législature.*

*Concernant le budget 2022, le Conseil administratif envisage de présenter une feuille de route entre mai et juin en commission élargie. Pour le traitement du budget, les commissions seront réunies en simple.*

#### **Repas lors du Conseil municipal**

*Mme Diebold présente les différentes variantes qui ont été retenues par l'administration à savoir un appel d'offres pour que deux traiteurs puissent à tour de rôle fournir les repas pour les séances plénières, des critères de durabilité ont été indiqués comme l'utilisation de produits de saison et locaux ou encore la réduction des déchets. Concernant les repas de commissions, il s'agira également d'un*

*ournus entre différents traiteurs présents sur les communes de Vernier ou de Meyrin.*

Traitement des motions

*Suite à une question d'un chef de groupe, nous nous sommes accordés sur le traitement de la motion, à savoir que cette dernière peut être votée, donc envoyée au Conseil administratif ou en renvoi en commission comme l'indique le règlement de notre Conseil dans ses articles 49 et 50.*

**M. Grognuz** indique qu'il a volontairement raccourci le compte-rendu des débats, notamment en ce qui concerne les attaques personnelles et il a été convenu que ces dernières ne devaient plus être admises au sein du Conseil municipal.

**M. Fabre** aimerait intervenir concernant ce dernier point, puisqu'il était la personne incriminée au moment des débats. Il a relu ses interventions, car il a été accusé d'avoir attaqué personnellement un autre conseiller, et il n'y a vu aucune attaque personnelle. Il souhaitait que cela soit protocolé dans le procès-verbal. Il rejoint l'avis du président sur le fond, à savoir que les attaques personnelles n'ont rien à faire au sein de l'hémicycle.

**b) Fonctionnement du bureau à distance :**

**M. Grognuz** indique que le Bureau songe à reprendre les séances de commission à partir du mois d'avril en présentiel et au mois de mai, la séance du Conseil municipal aura probablement lieu en présentiel, si la situation sanitaire continue à s'améliorer.

**c) Le rapport de l'AHVM**

**Le président** annonce qu'il a reçu le rapport annuel de l'AHVM qu'il tient à disposition des conseillers-ères qui souhaitent le consulter.

**d) Faons et chevreuils de Genève**

**M. Grognuz** rapporte avoir reçu un flyer d'information sur cette association avec un bulletin d'informations qu'il tient à disposition des conseillers municipaux.

**e) Moderato con Brio**

Il a également reçu une invitation à l'assemblée générale de cette association qui aura lieu le mercredi 10 mars 2021 au soir. Il y participera.

**f) AG de Meyrin Run**

Cette association, anciennement les Foulées automnales, organise son assemblée générale le mercredi 17 mars 2021, à laquelle il participera également.

**g) Association des habitants de Cointrin-ouest**

**M. Grognuz** procède à la lecture de ce courrier :

**Concerne** : PDCom de Meyrin afin de s'assurer que les zones villas de Cointrin est et ouest soient correctement inscrites en zone 5, conformément au résultat du référendum du 9 février 2020

Monsieur,

Suite à la votation du 9 février 2020 refusant les modifications de zone de Cointrin est et ouest énumérées à 8 reprises dans les 300 pages du PDCom, nous observons une réintégration du développement de ce secteur, mais jamais la prise en compte de la votation populaire de conserver Cointrin en zone 5.

Nous demandons donc :

- 1) Qu'il ne soit pas fait mention d'une réintégration de ce secteur, mais d'une prise en compte de la votation populaire s'opposant au développement de ce secteur.
- 2) Que les deux secteurs de Cointrin est et ouest soient clairement définis en zone 5.

Elles apparaissent sur le plan, en page 273 du PDCom avec un encadré rouge « interdiction de fragmentation et regroupement parcellaires ». Ne définissant pas ces zones comme étant des zones 5, la délimitation de la zone en blanc n'est pas visible.

Veuillez agréer Monsieur, nos respectueuses salutations.

Mme Michelle Reynaud, Mme Andrée Lüthi, M. Serge Reynaud

**M. Grognuz** annonce que le Bureau propose le renvoi de cette lettre au Conseil administratif. Personne ne s'y oppose.

#### **h) Course des conseillers municipaux de Bernex**

Enfin, **le président** rapporte que cette fameuse course sur le coteau n'aura pas lieu cette année, au grand regret certainement d'anciens conseillers municipaux ; il pense à M. Dumalle notamment, qui l'adorait.

\* \* \*

#### **4. Communications du Conseil administratif.**

##### **Délibération n° 2020-26 - relocalisation des activités du Forum Meyrin**

Lors de sa séance du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de renvoyer la délibération n° 2020-26 en commission Cœur de Cité ad hoc.

Dans sa séance du 2 février dernier, le Conseil municipal a classé une pétition, reçue par le comité référendaire s'étant opposé à la D-2019-26a et qui demandait au Conseil administratif de retirer la délibération n° 2020-26. Il était par ailleurs impossible de répondre favorablement à cette demande car le Conseil administratif

n'a pas la possibilité de retirer un objet dont l'entrée en matière et le renvoi en commission ont d'ores et déjà été votés par le Conseil municipal. Enfin, au cours de cette même séance, M. Serrano a fait savoir que le PLR avait également interpellé le SAFCO au sujet de la légalité de la D-2020-26.

En date du 8 février 2021, le SAFCO, par un message de son directeur M. Michel Bertschy, a répondu à l'interpellation de l'administration communale en soulignant qu'il s'agit « *d'une question d'appréciation du ressort du seul Conseil administratif et non d'une question juridique* ». Et il ajoute : « *En effet, il est tout à fait possible de présenter à nouveau cette partie de la délibération rejetée en votation populaire d'un point de vue juridique.* » Il complète en outre ses propos en précisant : « *Il ne revient pas au SAFCO de légitimer une démarche, mais d'examiner la légalité d'actes adoptés par les communes.* » Enfin, dans un complément de message datant du 11 février dernier et en lien avec l'interpellation du PLR Meyrin-Cointrin, M. Bertschy souligne : « *Selon la LAC, l'interlocuteur du SAFCO est le Conseil administratif, respectivement le ou la Maire des communes. Il n'appartient pas au SAFCO d'agir sur saisine d'un conseiller municipal, sauf dépôt d'une plainte en bonne et due forme. Je confirme que le SAFCO a reçu une lettre adressée à un secrétaire général adjoint et au conseiller d'Etat.*

*J'en ai accusé réception et indiqué à ses auteurs que leur demande sera examinée lors du traitement ordinaire de ladite délibération, une fois qu'elle aura été votée. »*

Le Conseil administratif en déduit, en accord avec les conclusions du SAFCO, qu'à aucun moment, il n'y a eu de déni démocratique, que le dépôt de la délibération n° 2020-26 s'est fait en toute légalité et qu'il convient donc de laisser le Conseil municipal poursuivre son travail sur le traitement de cet objet.

\*\*\*\*

### **Département du secrétariat général – quelques modifications**

Pour rappel, le département du secrétariat général dépend du Conseil administratif in corpore et a pour mission notamment d'accompagner le Conseil administratif dans le pilotage et la poursuite de son programme politique, et de soutenir les services qui délivrent des prestations publiques. Il est composé des services ressources humaines, finances, systèmes d'information et communication & relations publiques, ainsi que du secrétariat politique. Il a également deux domaines d'activités, les affaires économiques et le système interne de gestion durable.

Nous vous informons de trois changements, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Le domaine des affaires économiques rejoint le service communication & relations publiques, qui se nomme dorénavant le service communication & affaires économiques (CAE). Adrien Fohrer, responsable de ce service, a désormais une mission complémentaire de co-construire la stratégie économique de la Commune ainsi que d'entretenir de bonnes relations avec les principaux acteurs de l'économie meyrinoise et genevoise. Un-e chargé-e des affaires économiques, dont la mission sera de contribuer à définir la stratégie économique de Meyrin, à la traduire en actions opérationnelles, à accompagner des entreprises locales et la transition territoriale vers une économie verte, sera recruté-e dans les semaines à venir.

D'autre part, Harry Meyer, chargé de la sécurité au travail, quitte le service des sports et rejoint dorénavant le département du secrétariat général afin de donner encore davantage de visibilité à sa mission transversale au sein de notre

administration. Il dépend directement de Melissa Rebetez, secrétaire générale adjointe. Nous profitons de l'occasion pour remercier David Genequand, responsable du service des sports, qui a fortement contribué jusqu'à présent au développement de ce domaine d'activité.

Pour finir, un nouveau domaine, tenu par Chantal Hummel, qui a pour mission d'accompagner le maintien en emploi ou la réinsertion interne ou externe à l'administration, de collaborateurs qui, principalement pour des raisons de santé (physique ou psychique), ne peuvent plus exercer leur profession dans les conditions de leur engagement. Ce domaine, qui dépend directement de Jean-Marc Solai, secrétaire général, travaille en partenariat avec le service des ressources humaines.

Vous trouverez l'organigramme adapté en conséquence sur le site internet communal.

\*\*\*\*

### **Démission du commandant du service du feu de Meyrin**

Le commandant José Bisquerra du service du Feu de Meyrin, nous a informé de sa démission pour le 31 décembre 2021, après 29 années de services dont 4 années et demie de commandement, pour des raisons d'ordre privé et professionnel.

Un processus de départ a été mis en place avec le Cdt Bisquerra pour assurer la meilleure transition possible. Concernant le processus d'engagement du nouveau commandant, il va être initié par le conseiller administratif délégué d'ici la fin du mois de mars. Le nouveau nom du candidat retenu pour le poste de Commandant de la compagnie 37 devrait pouvoir être présenté au Conseil municipal pour la séance de juin.

\*\*\*\*

### **Mise à disposition de la grande salle à Antoine-Verchère au profit de l'Hôpital de la Tour afin de leur permettre la mise en place d'un centre de vaccination COVID-19**

Depuis le début de l'épidémie l'Hôpital de la Tour est un important centre de dépistage. Il souhaite poursuivre cette mission majeure de santé publique en participant également à la vaccination pour les habitants de la rive droite.

Selon la demande des autorités et afin de protéger les personnes souhaitant se faire vacciner, l'Hôpital de la Tour a impérativement besoin de locaux séparés de son site actuel. En effet, les circuits de dépistage et de vaccination doivent être complètement distincts.

Ne disposant pas de la place suffisante pour assurer correctement ces deux circuits séparés, l'Hôpital de la Tour a sollicité notre aide afin de trouver les surfaces nécessaires.

Le service de la gérance et de l'entretien des bâtiments a rapidement identifié la salle Antoine Verchère comme répondant à leur besoin. Nous avons donc répondu favorablement à cette demande pour une période allant du 1<sup>er</sup> mars au 20 août

2021, fiers de pouvoir contribuer humblement à la lutte contre cette pandémie qui ne fait que trop durer.

Ce nouveau centre de vaccination pourra ainsi accueillir une vingtaine de patients simultanément et 8 membres du personnel médical pour envisager 400 vaccinations gratuites par jour.

L'Hôpital de la Tour prendra en charge l'organisation, la logistique et l'entretien des lieux et s'engage à restituer les locaux entre le 20 et le 30 août 2021.

Il est à noter que certaines activités du planning de la salle Antoine Verchère pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 2 juillet 2021, seront déplacées dans d'autres lieux dans la mesure du possible ; les 5 activités planifiées sur des weekends par la Maison Vaudagne pourront toutes prendre place dans un autre bâtiment de la Ville.

\* \* \*

## **5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 2 février 2021, question de M. Tobias Clerc*

### **Incendies dans les centres de tri**

Entre le 31 décembre 2020 et le 4 janvier 2021, cinq containers ou poubelles dans le quartier des Champs-Fréchets ont fait l'objet d'incendies. Pour chaque sinistre, une plainte pénale a été déposée. La police municipale a travaillé en partenariat direct avec la police cantonale afin de coordonner l'enquête. L'enquête de proximité menée par les APM a permis d'identifier le modus operandi et le profil des personnes recherchées. Le dossier est actuellement en cours d'instruction auprès du Ministère public.

\*\*\*\*

*Séance du 2 février 2021, proposition de M. Pascal Seeger*

### **Traitement du courrier destiné aux conseillers municipaux**

Le Conseil administratif entend la proposition de M. Seeger quant au traitement du courrier des conseillers municipaux et l'en remercie. Il tient à rappeler que l'administration a d'ores et déjà fait de grands progrès en matière d'économie de papier ces dernières années et, par ailleurs, que l'envoi de messages électroniques a également un impact non-négligeable sur l'environnement. Concernant spécifiquement le courrier destiné au Conseil municipal, il apparaît, après vérification, que la très large majorité du courrier est destinée au Président du Conseil municipal, lequel donne ensuite lecture des diverses missives à ses collègues, au début de chaque séance plénière. Même si à l'approche des fêtes, des cartes de vœux peuvent parfois être envoyées à l'ensemble des conseillers municipaux, le reste de l'année les courriers à leur rencontre, hormis communications officielles, demeurent anecdotiques. De ce fait, le Conseil administratif considère pour l'heure qu'il n'est pas nécessaire de revoir la gestion

du courrier à destination du Conseil municipal, mais reste attentif à toute évolution qui le conduirait à revoir cette position.

\*\*\*\*

*Séance du 2 février 2021, questions de M. Pierre Boccard*

**Bâtiment SPP – départ des artisans boucher et boulanger**

Cet objet a été abordé lors de la commission citoyenneté participative et vie de quartier du 11 février 2021, dont le procès-verbal est disponible sur CMNet. A cette occasion, a notamment été présenté l'organigramme des acteurs du quartier des Vergers, ainsi que leurs compétences. De plus, le Conseil administratif est en contact étroit avec les porteurs de projet des ateliers d'artisans et le SPP La Fève et suit attentivement l'avancement de la démarche au sein du quartier.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que la fondation alimentaire agricole meyrinoise n'existe pas, il s'agit de la filière alimentaire agricole meyrinoise (FAAM).

**Couvre-feu pour les cours de musique**

Le Conseil administratif a suivi le préavis de la cellule de crise, qui avait proposé que les activités associatives, y compris les cours, devaient se terminer à 19h par souci de cohérence avec le reste des activités. Cette question a été réglée rapidement par des dérogations pour les cours de musique faisant l'objet d'un mandat du DIP. Il convient de relever qu'aujourd'hui, il n'y a plus aucune restriction d'horaire.

\*\*\*\*

*Séance du 2 février 2021, question de M. Denis Bucher*

**Produits naturels de nettoyage**

Depuis 3 ans, les services responsables du nettoyage (Gérance et entretien des bâtiments, Sports, TFM) dans les bâtiments communaux ont évolué vers une utilisation d'une majorité de produits naturels. Aujourd'hui, l'ensemble des nettoyages est réalisé à base d'eau ionisée. Cette technologie propre et innovante a permis de réduire de près de 80% le recours aux produits dits chimiques. Une attention particulière est mise sur les produits spécifiques restants afin que ceux-ci soient également naturels. Notre responsable santé et sécurité au travail comme les professionnels du nettoyage participent aux choix et orientations pour des produits verts. Quelques produits chimiques difficilement remplaçables subsistent pour des situations qui l'exigent ou des lieux exceptionnels.

\*\*\*\*

*Séance du 2 février 2021, questions de Mme Hartmann*

**Mise en œuvre de la résolution n° 2018-08 demandant le renforcement de la lutte contre l'usage du plastique à Meyrin**

Dans le cadre des achats communaux, le choix se fait prioritairement en faveur de matériaux alternatifs au plastique, dans la mesure des disponibilités du marché et de la cohérence des différentes utilisations, notamment en termes de durabilité. A

des fins incitatives aux écogestes quotidiens, les sacs compostables destinés au tri des déchets de cuisine sont distribués gratuitement aux habitants sur demande. D'autre part, lors des événements communaux, la vaisselle compostable à usage unique a été remplacée par des contenants en plastique réutilisables. En revanche, du fait de l'annulation de nombreux événements en raison de la pandémie, aucune communication en lien avec la réduction de l'utilisation du plastique à Meyrin n'a été entreprise au profit du public ou des associations. De plus, la bibliothèque va changer son système de cartes d'abonnement, en remplaçant les supports en plastique par des cartes en papier cartonné 100% recyclé. La qualité de ce matériau est certifiée par l'obtention de l'Ecolabel européen, créé par la Commission européenne en 1992, pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits les plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

### **Utilisation de sacs de propreté compostables pour les déjections canines**

Pour des raisons sanitaires, les déjections canines déposées dans les poubelles urbaines ne peuvent pas être compostées. C'est pourquoi elles sont incinérées, quelle que soit la composition du contenant. Selon le fournisseur d'un nouveau sac compostable issu de cellulose de maïs, la traçabilité permet de déterminer que cette céréale est produite en Espagne spécifiquement pour cette utilisation. Par conséquent, des surfaces agricoles sont soustraites à la production alimentaire pour fabriquer ces sacs de propreté, afin de les mettre à la disposition des détenteurs de chiens dans les distributeurs publics. De plus, cette démarche pourrait induire le message selon lequel les sacs de propreté usagés peuvent être abandonnés dans les cultures ou la nature sans dommage pour l'environnement, du fait qu'ils sont compostables. Une telle réflexion étant erronée, il n'est pas prévu dans l'immédiat à Meyrin de remplacer les sacs de propreté en plastique par leur équivalent en matière compostable.

\*\*\*\*

*Séance du 2 février 2021, question de Mme Dimopoulos*

### **50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes**

La Suisse célèbre, cette année, les 50 ans de l'accession des femmes au droit de vote et à l'éligibilité. C'est dans ce contexte que *Meyrin Ensemble* a consacré un portrait à Madeleine Bernasconi dans son numéro de mars.

Cette élue radicale a été la première femme occupant la fonction de conseillère administrative et de maire à Meyrin. Elue à la fin des années 90, elle siègera 13 ans durant.

Deux autres femmes politiques meyrinoises se distinguent. D'une part Renée Pellet, qui a été la 1<sup>ère</sup> femme élue dans un exécutif en Suisse en qualité d'adjointe au maire de Meyrin en 1960, lors de l'accession du vote et d'éligibilité obtenu au niveau cantonal. D'autre part, Emma Kammacher, première femme élue députée au Grand Conseil du canton de Genève en 1961 sur la liste socialiste. Elle a présidé le Grand Conseil en 1965.

A noter qu'Emma Kammacher a présidé l'Association genevoise pour le suffrage féminin de 1947 à 1955.

Un article centré sur l'accession au droit de vote et à l'éligibilité des femmes, rappelant le parcours de ces deux figures féminines Meyrinoises de la politique

suisse, sera prochainement publié dans le journal *Meyrin Ensemble*. Il y sera également fait état de l'activité d'une association locale appelée *Groupe Femmes-Meyrin*.

\* \* \*

**6. Election du ou de la président/e de la commission alimentation durable ad hoc en remplacement de M. Grégory Trolliet (S), démissionnaire.**

**M. Grognoz** demande s'il y a des candidats.

**M. Fabre** annonce que le groupe socialiste propose la candidature de M. Marco Fontanini. Ce dernier est un membre engagé du parti la section meyrinoise, dont il est le vice-président. Il y est moteur et force de proposition. Né en 1974, et grandi à Morcote, un petit village tessinois, M. Fontanini décide de poursuivre ses études de lettres à Genève. Il a une première expérience de conseiller municipal dans sa commune d'origine au Tessin en parallèle de ses études. Après des expériences professionnelles à Genève, dans des PME en informatique et dans la communication, il intègre le Département de l'instruction publique comme enseignant au cycle d'orientation. Il obtient une deuxième licence en sciences économiques et sociales, en géographie. Il y enrichit son parcours et son expérience professionnelle en assumant la fonction de doyen du cycle pendant 10 ans avant de revenir à 100% à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation citoyenne. Il va donc pouvoir donner des leçons de citoyenneté.

Son parcours, qui mêle des études académiques, la gestion de projets complexes et la proximité avec les élèves et familles, est renforcé par un intérêt marqué pour les questions politiques, sociétales et notamment pour le développement durable, et en font un excellent candidat à la présidence de la commission alimentation durable ad hoc.

**M. Fabre** demande aux autres conseillers de réserver un bon accueil à M. Fontanini.

N'ayant pas d'autre candidat, **M. Grognoz** félicite **M. Fontanini pour son élection à la commission alimentation durable ad hoc.** [*Applaudissements*].

\* \* \*

**7. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal auprès de l'association Undertown, en remplacement de M. Grégory Trolliet (S), démissionnaire.**

**M. Fabre** propose à nouveau M. Fontanini à ce poste.

Personne d'autre n'étant intéressé, **M. Fontanini est nommé avec les félicitations de l'assemblée.**

\* \* \*

**8. Délibération n° 2021-02 relative à l'ouverture d'un crédit brut de CHF 560'000.- pour la réalisation des travaux de la "boucle" du chemin de l'Etang dans le cadre de la mise en œuvre du plan localisé de quartier de l'Etang N°29'947.**

**M. Cornuz** déclare que cet objet a été évoqué durant la commission développement urbain en début d'année. Cette délibération concerne la boucle de l'Etang, située sur la commune de Meyrin, laquelle correspond à une toute petite partie du quartier de l'Etang qui, lui, se situe en majorité sur la commune de Vernier.

Cet objet propose donc de valider ces travaux sur le tronçon de la « boucle » et de prendre acte du mode de faire proposé. Il annonce que ces travaux sont visés à environ 2 millions de francs, mais grâce à la convention établie avec le promoteur du quartier de l'Etang, la maîtrise d'ouvrage lui sera déléguée. Il précise qu'il s'agit d'un promoteur unique pour tout le quartier de l'Etang, chargé de la construction des bâtiments, des aménagements extérieurs et qui réalise aussi les accès routiers. Ceci permettra de faire quelques économies, dont les détails seront livrés en commission, mais il relève, toutefois, que le coût correspond au quart de la somme prévue.

Pour toutes ces raisons, **M. Cornuz** recommande de suivre la proposition du Bureau d'un renvoi en commission. Il suggère néanmoins de renvoyer cette délibération en travaux publics au lieu de la commission développement urbain.

**M. Grognuz** confirme que le Bureau proposait un renvoi en commission développement urbain.

**M. Pierre Boccard** abonde dans le sens du conseiller administratif quant au choix de la commission.

**M. Damien Boccard** valide, au nom des Vert-e-s, le renvoi en travaux publics.

**M. Serrano**, président de la commission des travaux publics, remercie l'assemblée pour ce choix.

**M. Grognuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Comme ce n'est pas le cas, il met aux voix, au vu de l'avis de la majorité des partis, le **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments** qui est accepté à l'unanimité.

\* \* \*

**9. Délibération n° 2021-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 75'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.**

Etant donné que les CHF 500'000.- votés 10 ans auparavant sont déjà épuisés alors que les demandes continuent d'affluer (panneaux solaires, pompes à chaleur concernant tant privés qu'entreprises sises sur la Commune), **M. Cornuz** rapporte que cette délibération est nécessaire pour pouvoir débloquer les montants pour le Fonds énergie communal, lesquels sont déjà inscrits dans les finances communales. Il s'agit donc de pouvoir répondre aux sollicitations pour l'année 2021. Il espère donc que le Conseil votera cette délibération afin d'honorer les demandes de subventions.

Enfin, **M. Cornuz** précise qu'à l'heure actuelle, la commission consultative travaille sur une refonte du règlement avec une adaptation à MCH2 [*modèle comptable*], à laquelle d'autres missions vont s'ajouter. Un nouveau projet de règlement sera donc soumis prochainement à l'approbation du Conseil municipal.

**M. Grognuz** annonce que le bureau propose un vote immédiat pour ce nouvel objet. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière ni ne souhaitant s'exprimer sur cet objet, le président soumet au vote la **délibération n° 2021-05,**

**relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 75'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**

---

Vu la délibération n° 2017-32a relative à la modification du règlement sur le Fonds communal énergie, adoptée le 14 novembre 2017;

Vu la délibération n° 2017-33a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, adoptée le 14 novembre 2017;

Vu le plan des investissements 2020-2030 dans lequel le projet est planifié;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 mars 2021,

**D E C I D E**

**PAR 34 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ**

1. d'ouvrir un crédit d'engagement cadre de **CHF 75'000.-** pour les subventions d'investissements versées par les Fonds énergie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

2. que chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous l'alinéa 1. sera comptabilisé dans le compte des investissements, puis porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 76.14,
3. d'amortir la dépense nette de CHF 75'000.- au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 75'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

\* \* \*

**10. Délibération n° 2021-06 relative à la conclusion d'un contrat de bail de l'ordre de 22 ans entre la ville de Meyrin et la Confédération suisse pour le centre sportif de Maisonnex pour un loyer annuel minimum de CHF 60'000.-.**

**M. Tremblet** explique que cette délibération était attendue. Le centre sportif de Maisonnex est propriété de la Commune depuis 1988 ; il est construit sur une parcelle, propriété de la Confédération et dont le CERN est bénéficiaire du droit de superficie, révélant ainsi la complexité du dossier. Le bail arrive à échéance à la fin 2022. Etant donné que certains travaux de rénovation sont à prévoir au centre sportif de Maisonnex, le précédent Conseil administratif avait approché la Confédération afin de conclure un nouveau bail pour pouvoir assurer un amortissement maximal des travaux. Il fallait donc aussi sonder comment le CERN et la Confédération souhaitaient poursuivre la collaboration. Actuellement, les discussions sont presque arrivées à terme avec les deux partenaires, ce qui permet de présenter la délibération n° 2021-06.

**M. Tremblet** propose de renvoyer cet objet en commission afin de détailler les principales modifications du bail qui débouchent sur des conditions certes revues, mais toujours favorables pour la Commune. Il relève néanmoins que la marge de manœuvre est très restreinte et la Commune a réussi à mener ces discussions de manière concluante. En résumé, la Confédération, propriétaire, reporte les risques sur le locataire, à savoir la Commune, et le CERN, détenteur du droit de superficie, peut vouloir récupérer ce terrain dans un délai le plus court possible. L'objectif de cette délibération est de pouvoir signer un nouveau bail de 22 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**Le président** annonce la proposition du bureau de renvoyer cet objet en commission vie culturelle et sportive. Personne ne s'oppose à l'entrée en matière ni ne souhaite s'exprimer.

Il soumet au vote le **renvoi en commission vie culturelle et sportive** qui est **accepté par 34 oui, soit à l'unanimité.**

\* \* \*

**11. Délibération n° 2021-07 relative à l'ouverture d'un crédit de rénovation estimatif de CHF 327'000.- en vue d'un rafraîchissement du restaurant de l'Auberge communale 13 bis, avenue de Vaudagne afin de permettre une mise en valeur pour une nouvelle exploitation.**

**M. Tremblet** annonce que cette délibération a pour but de rafraîchir le restaurant de l'Auberge et, d'autre part, de procéder à une étude de marché afin de recruter le prochain gérant de l'établissement. La salle de restaurant de cette auberge a fait l'objet d'une légère rénovation en 2004, alors que l'auberge a été ouverte en 1982, soit presque 40 ans sans aucuns travaux. Les chambres n'ont jamais été rénovées et sont défraîchies à tel point qu'il est difficile de les louer. Seule la cuisine a été rénovée en 2010 et ne sera pas incluse dans le projet de rénovation présenté ce soir. Le Conseil administratif souhaite poursuivre ce dossier en promouvant une auberge avec un standing et une restauration de qualité. Sa fermeture n'a fait qu'accélérer le processus de réflexion déjà engagé depuis plusieurs mois.

**M. Tremblet** propose de renvoyer cette délibération en commission des travaux publics et entretien des bâtiments afin de détailler les travaux ainsi que le planning des travaux.

**M. Grognuz** déclare que le bureau propose le renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière et ne souhaitant s'exprimer, il met aux voix le **renvoi à la commission travaux publics et entretien des bâtiments** qui est accepté par 34 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

**12. Délibération n° 2021-09 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 229'000.- en vue de la construction d'un pavillon d'accueil au cimetière de Feuillasse.**

**M. Tremblet** rapporte que ce projet fait suite à l'interpellation à trois reprises (depuis février 2018) de M. Squillaci. L'ancien Conseil administratif s'était prononcé rapidement et avait déjà pensé à aller un peu plus loin que simplement mettre à disposition des toilettes. Ce pas plus loin se concrétise par la présentation du projet de pavillon d'accueil qui se situera à l'entrée du cimetière sur la droite, permettant de desservir aussi bien les visiteurs du cimetière que les usagers de la place de jeux adjacente. Ce pavillon comprendra également une zone de gestion des déchets, un banc abrité, un panneau d'information avec le plan du cimetière. Il est proposé de renvoyer cet objet en commission des travaux publics et entretien des bâtiments.

**M. Grognuz** annonce que le Bureau propose effectivement un renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière. Il ouvre le débat.

**Mme Murciano** donne lecture de la position des Vert-e-s de Meyrin- Cointrin :

"Les Vert-e-s de Meyrin sont heureux d'accueillir cette délibération qui, après une longue gestation, émerge enfin et nous en remercions M. Squillaci.

Le cimetière de Feuillasse est un lieu qui nous touche toutes et tous, dernier lieu de résidence pour nos parents proches, amis et connaissances, nous nous devons d'y apporter une attention très particulière. En effet, la construction d'un pavillon d'accueil avec un espace dédié et aménagé avec des toilettes publiques, nous semble plus que nécessaire. La solution actuelle n'est pas du tout adéquate et ne répond à aucun besoin d'accessibilité ni d'horaire pour les usagers, qui sont en majorité des personnes âgées et peu mobiles.

Le projet élaboré par le service de la gérance et entretien des bâtiments ayant évolué en pavillon d'accueil qui, outre des toilettes publics, offrirait des services supplémentaires fort utiles aux visiteurs, semble une très bonne réflexion. Mais ne faudrait-il pas pousser plus loin cette réflexion et penser à d'autres aménagements ? Les chambres froides du centre œcuménique mises à disposition des familles meyrinoises répondent-elles toujours aux besoins ? Peut-être devrions-nous profiter de cette construction pour créer des chambres mortuaires plus chaleureuses que celles qui sont pour l'instant au CEPOM et créer des lieux plus propices au recueillement que ceux proposés actuellement ?

Au demeurant, nous sommes surpris que ce bâtiment ne fasse l'objet d'aucune mesure d'économie d'énergie, soit par l'installation de panneaux solaires en toiture, soit par la récupération des eaux. C'est pourquoi nous nous réjouissons de débattre en commission sur de nouvelles propositions et de permettre dans les meilleurs délais de répondre à l'attente d'une grande partie de la population meyrinoise."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** passe au vote du **renvoi à la commission travaux publics et entretien des bâtiments** qui est accepté par 34 oui, soit à l'unanimité.

**M. Serrano**, président de ladite commission, annonce que ces objets seront traités la semaine prochaine déjà.

\* \* \*

**13. Délibération n° 2021-08 relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 578'780.- afin de mettre en place un dispositif de soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une valeur de 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune. Rapport de la commission cohésion sociale et économie (T. Clerc, DC-VL).**

**M. Grognuz** annonce que le bureau propose un vote immédiat. Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Personne ne s'y opposant ni ne souhaitant s'exprimer, il soumet au vote la proposition de **vote immédiat**, qui est accepté par 34 oui, soit à l'unanimité.

**M. Clerc** donne lecture du rapport de la commission cohésion sociale et économie du 23 février 2021 :

*"Rapport de la commission de cohésion sociale et d'économie du 23 février 2021 à 18h30 en visio-conférence sous la présidence de M. Damien Boccard, en présence de M. Laurent Tremblet, pour le Conseil administratif, et de M. Adrien Fohrer pour l'administration.*

*L'administration présente la délibération, qui fait suite à la motion déposée par Tobias Clerc le 17 novembre 2020 et au contexte particulier de crise sanitaire qui frappe durement la Commune. L'administration a souhaité travailler de manière rapide pour que cette délibération puisse être votée aujourd'hui afin de lui conférer l'impact nécessaire. M. Fohrer présente les axes du projet qu'il considère comme étant bons et tenant compte des particularités et souhaits évoqués lors de la présentation de la motion en novembre 2020.*

*Ce projet comporte plusieurs axes qui sont répartis de la manière suivante. L'aide doit soutenir équitablement l'ensemble des Meyrinois avec une distribution par habitant et non pas par foyer. Les commerces soutenus ont également fait l'objet d'un parti pris fort de la Commune ainsi que la volonté d'éviter une sélection arbitraire de ces derniers. La Commune a donc choisi de privilégier les entreprises ayant été jugées non essentielles à un moment de la crise, les commerces d'alimentation sont donc exclus. Le coût du projet est estimé à CHF 578'780.- et comprend l'émission d'un peu plus 26'000 bons par la société Valezy. Ces bons seront disponibles numériquement ou physiquement et seront valables jusqu'à fin 2021. L'administration souhaite également proposer la possibilité aux détenteurs d'offrir ces bons.*

*Après la présentation de l'administration, les commissaires prennent la parole. Une commissaire remercie l'administration pour le travail effectué et considère qu'il s'agit d'une très belle initiative pour soutenir le commerce local. Un autre commissaire se joint aux premiers remerciements, mais s'étonne que l'effet levier n'ait pas été maintenu dans le projet. Le conseiller administratif répond que peu de communes ont lancé ce type de bons, car contraignants en termes d'organisation et de budget. Une autre commissaire et un de ses collègues, s'insurgent contre l'exclusion de certains commerces et considèrent qu'après avoir enlevés tous les commerces d'alimentation, il ne reste que ceux qui ne sont pas de première nécessité. Une commissaire réagit et comprend les frustrations de ces commissaires, mais estime que cette sélection permet de rétablir une certaine justice pour les commerces ayant subi fortement la crise.*

*Des questions sont également posées concernant la diffusion des bons à la population. Plusieurs commissaires souhaitent que la notion de bons transmissibles soit intégrée au courrier à destination de la population. L'administration répond que ces courriers ne sont pas encore prêts mais qu'ils prêteront une attention toute particulière à ces lettres et, particularité supplémentaire, même les enfants en recevront une.*

*Une commissaire demande comment la Commune procède pour mobiliser les entreprises à participer à cette action et s'il serait possible de contacter ces dernières par courriel. L'administration répond qu'une lettre est prévue, mais que si la possibilité s'offrait, elle utiliserait les courriels.*

*Les commissaires ayant épuisé leurs bons de questions, la présidence propose de préavis la délibération par un vote de principe. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des partis présents.*

*PS 3 OUI, Verts 2 OUI, PDC-VL 2 OUI, PLR 2 OUI, UDC 2 OUI, MCG : Absents.*

*Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre écoute, j'en ai terminé, Monsieur le président."*

**M. Lorentz**, au nom du PLR, souhaite déposer un **amendement**, qui demande que "les bons soient utilisés dans tous les commerces de la Commune sans aucune condition, distinction ou restriction". Le but de ces bons est d'aider les Meyrinois-es et il leur paraît judicieux qu'ils puissent aller dans des commerces alimentaires ou de première nécessité, même si ces derniers étaient ouverts durant la crise.

**M. Tremblet** rappelle que cet objet répond à deux objectifs : un soutien à la population et aux commerces locaux. Il s'agissait de ne pas prêter certains commerces. Raison pour laquelle des critères non arbitraires ont pu être établis afin de définir quels commerces pouvaient en bénéficier. Il rappelle que certains commerces alimentaires n'ont pas souffert de cette pandémie, contrairement à d'autres qui ont dû fermer suite à l'application des ordonnances fédérales et cantonales. Le Conseil administratif n'est donc pas favorable au changement des critères. Il ajoute que la commission a accepté à l'unanimité le projet de délibération tel quel.

**M. Fabre** demande une suspension de séance pour pouvoir en discuter dans les groupes.

**Le président** propose une pause de 10 minutes pour permettre aux groupes politiques de se concerter.

*[Reprise de la séance à 21 :05]*

**Mme Luthi** annonce que le parti socialiste va refuser cet amendement, sauf une personne qui s'abstiendra, par principe d'équité comme cela a été débattu en commission. Elle rappelle que ces bons offrent un grand choix aux Meyrinois. Les personnes peuvent l'utiliser pour des habits ou aller chez le coiffeur, etc.

**M. Damien Boccard**, au nom des Vert-e-s, rappelle que des choix et des partis pris ont été décidés durant cette commission : de soutenir équitablement les Meyrinois et les entreprises meyrinoises qui ont souffert de cette crise. Les contraintes se situent au niveau du budget, qui n'est pas extensible, et cela a forcé la commission à faire un choix sur les entreprises à soutenir. L'organisation de cette démarche par l'administration doit avoir un impact moindre. Par conséquent, si l'on élargit la liste des commerces bénéficiaires, la maîtrise du budget sera moins évidente. Les commerces d'alimentation ont été les grands gagnants de cette pandémie, d'où la décision de ne pas les retenir et de favoriser les commerces "non essentiels". Les Vert-e-s refuseront l'amendement.

**M. Squillaci**, au nom du PDC/VL, énonce un refus de l'amendement pour les mêmes raisons évoquées par son préopinant.

**M. Gaetanino**, au nom de l'UDC, rapporte que son parti donne la liberté de vote. Pour sa part, il l'acceptera, car il trouve judicieux que les Meyrinois puissent choisir la manière de dépenser ce soutien, notamment s'ils en ont besoin pour se nourrir, plutôt que de les forcer à consommer des biens "non essentiels".

**Mme Schweizer** trouve que la délibération parle de soutien à la population et elle rappelle que des entreprises ont dû fermer. Tous les Meyrinois peuvent aller dans les magasins de leurs choix mais pas dans les magasins d'alimentation, car ces derniers ont pu faire des bénéfices. Elle ne votera pas cet amendement.

**M. Fontanini** pense qu'il est important de redire que, par cette délibération, on ne cherche pas à lutter contre la précarité, car il serait faux de faire croire cela. Dans ce sens, il est judicieux de garder la délibération telle quelle.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** met aux voix **l'amendement proposé par le PLR** à savoir que *"les bons soient utilisés dans tous les commerces de la Commune sans aucune condition, distinction ou restriction"*, qui est refusé par 25 non, 7 oui et 2 abstentions.

**Le président** ouvre le débat sur cet objet.

**M. Damien Bocard** donne lecture de la prise de position du groupe des Vert-e-s : "Voilà bientôt une année que les premières mesures de restrictions liées au COVID19 ont été mises en place en Suisse. Ces mesures souvent nécessaires pour tenter d'endiguer cette pandémie ont eu des impacts dramatiques sur la vie des habitants et des entreprises.

La délibération mise au vote ce soir vise à offrir un bon de CHF 20.- par Meyrinois à dépenser dans les entreprises meyrinoises, qui ont le plus souffert de la crise. La mise en place de ce dispositif de soutien permettra d'apporter une modeste réponse aux difficultés rencontrées par les commerces et les habitants de la Commune en ces temps troubles.

Nous saluons la mise en place d'un système simple, qui permet d'apporter rapidement une solution tout en ayant le minimum d'impact sur l'organisation de la Commune, mais regrettons toutefois que la monnaie locale (le Léman) n'ait pas été prise en considération.

Nous tenons toutefois à relever que s'il est dans l'intérêt des collectivités publiques de soutenir l'activité économique et les habitants en temps de crise, il faut absolument éviter la «politique de l'arrosoir», qui consisterait à donner de l'argent sans discernement.

C'est pourquoi, nous invitons les Meyrinois-es à retirer leur bon physique ou numérique et à en faire don aux personnes les plus nécessiteuses.

Les Verts-e-s tiennent également à souligner que cette mesure ne doit être qu'un début et qu'une série d'autres mesures, cette fois-ci ciblée uniquement en faveur des entreprises et des personnes rencontrant des difficultés liées à la crise COVID19 devront être mises en place.

Dès lors, notre groupe soutiendra cette délibération."

**M. Lorentz** déclare au nom du PLR :

"Le groupe PLR remercie l'administration pour son travail en période de crise sanitaire aboutissant à cette délibération. La motion avait été renvoyée à la mi-novembre 2020 au Conseil administratif à la suite d'un vote à l'unanimité de notre conseil. Puis après le travail de l'administration, la présente délibération a été soumise le 23 février dernier à la commission cohésion sociale et économie, qui a rendu un préavis positif à l'unanimité. Enfin, elle peut être aujourd'hui soumise à notre conseil pour vote.

Soutenir la population et les commerçants de la Commune est essentiel dans cette période de crise. Cette délibération permettra à chaque citoyen-ne de la Commune de bénéficier d'un bon de CHF 20.- à utiliser dans les commerces meyrinois. Cependant, le groupe PLR n'adhère pas aux conditions fixées pour l'utilisation des bons à un nombre restreint de commerces, qui doivent répondre aux conditions suivantes : toutes les activités de proximité auxquels les Meyrinois-es ont un accès direct et ayant été obligés d'interrompre leurs activités, parce que jugées non essentielles à un moment donné de la crise sanitaire. En effet, d'une part les Meyrinois-es sont contraints de se fournir dans les commerces dits non essentiels, notion indéterminée et déterminée par la crise sanitaire, et en particulier, qui ne sont donc pas alimentaires.

De plus, en période de crise, chaque citoyen-ne va d'abord privilégier la satisfaction des besoins essentiels à la vie, par exemple, l'achat de produits alimentaires ou d'hygiène, en effectuant ces achats dans leur lieu de prédilection habituel. Enfin, ces conditions vont exclure les entrepreneurs indépendants actifs sur la Commune, qui participent à la vie sociale et économique de la Commune, comme le magasin franchisé VOI Migros aux Vergers ou encore la boucherie chevaline au centre commercial de Meyrin.

A noter que la ville de Genève a été contrainte de réintégrer la FNAC dans son système de bons. Malheureusement, l'amendement déposé par notre groupe, dont l'objet était la possibilité d'utiliser ces bons auprès de tous les commerçants sans limitation, ayant été refusé, le groupe PLR votera toutefois favorablement cette délibération."

Au nom du PDC-VL, **M. Clerc** déclame :

"Pour le groupe DC-VL, je souhaiterais ici remercier l'ensemble du Conseil municipal pour ses discussions et ses suggestions, lors de la séance du 17 novembre dernier, et aux commissaires, lors de la commission du 23 février dernier. Nos échanges ont permis de donner les pistes à l'administration pour qu'elle puisse nous revenir avec un projet qui reflète les volontés exprimées par notre conseil.

Je souhaiterais également remercier le Conseil administratif qui a pris la peine de pousser ce projet et de revenir vers nous avec une délibération très bien ficelée. Enfin, je souhaite remercier l'administration, et plus particulièrement M. Fohrer, qui ont su retranscrire les volontés des motionnaires et du Conseil municipal dans le choix de la solution proposée. Certes, l'équilibrage ne fut pas aisé, mais nous avons l'impression que le projet proposé repose sur des décisions pertinentes et solidaires.

Bien entendu, CHF 20.- reste un geste symbolique pour beaucoup. Cependant, il ne faut pas s'y tromper, c'est un geste important pour nos finances que notre conseil s'apprête à voter. C'est également un geste important pour les familles. Donner

CHF 20.- par membre de famille ce n'est pas rien et cela apportera, c'est certain, un petit plus à ceux qui en ont besoin. Nous profitons de ce point pour rappeler que ces bons seront transmissibles. Si vous acceptez ce projet de délibération, nous vous encourageons à partager ces bons avec les personnes nécessiteuses autour de vous. Aussi, n'hésitez pas à soutenir les commerces meyrinois qui vous sont chers."

**Le président** demande à M. Hubert et à M. Iswala de couper leurs micros en raison des interférences.

**Mme Luthi** procède à la lecture de la position du parti socialiste :

"Le Covid, qui a frappé la planète, a laissé de graves séquelles sur l'économie, qui souffre dans sa force et dans sa durabilité. Plusieurs entreprises ont été forcées à arrêter leurs activités, d'autres peinent à remonter la pente pour retrouver une situation normale. Beaucoup de personnes ont perdu leurs emplois et d'autres ont vu leurs heures de travail diminuer. Le pouvoir d'achat de la population n'a cessé de se fragiliser. Dans cette situation sanitaire dramatique au niveau économique et au niveau social, il a bien fallu que notre commune montre sa solidarité envers sa population et envers les entreprises et les indépendants, qui constituent son tissu économique.

Cette démarche, à titre symbolique, témoigne de la sensibilité des conseillères et des conseillers municipaux, qui ont accepté à l'unanimité d'engager une dynamique de solidarité que cela soit envers la population meyrinoise ou envers les commerces installés sur le territoire de la Commune. Sans oublier tous les efforts de l'administration, qui a fait un travail formidable afin de trouver le meilleur moyen de distribution tout en privilégiant les commerces locaux, qui ont vraiment souffert des fermetures exigées à l'échelle cantonale ou fédérale. Le parti socialiste soutient cette démarche en remerciant vivement ses initiateurs."

**M. Tremblet** insiste sur le fait que ce projet est solidaire avec la population, les familles, puisqu'il prend en compte le nombre de personnes vivant dans un même foyer, et ne pénalise pas, par conséquent, ces dernières. Il est également solidaire avec les commerçants qui ont dû fermer et avec les personnes nécessiteuses, puisque les habitants qui n'en ont pas l'utilité peuvent transmettre leurs bons à ceux qui en ont le plus besoin.

Il s'agit d'un geste de plus d'un demi-million que le Conseil municipal s'apprête à valider et tant la population que les commerçants pourront le remercier de cet engagement à leur rencontre.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le président** soumet au vote la **délibération n° 2021-08,**

**relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 578'780.- afin de mettre en place un dispositif de soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une valeur de 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune**

---

Vu la situation de pandémie mondiale COVID ayant un impact dramatique sur l'économie locale ;

Vu les décisions de la Confédération de fermer les commerces non essentiels pendant de nombreuses semaines ;

Vu la motion n° 2020-04 présentée par Tobias Clerc, au nom du groupe Démocrate-Chrétien Vert'libéraux, demandant un soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une valeur de CHF 40.- au prix de CHF 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune, votée à l'unanimité du Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission cohésion sociale et économie;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 mars 2021,

**D E C I D E**

**PAR 34 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ**

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de **CHF 578'780.-** destiné à réaliser un dispositif de soutien à la population et aux commerçants en émettant des bons d'achats d'une valeur de CHF 20.- à destination des Meyrinois, valables uniquement dans des commerces de la Commune,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur les comptes 85.31 – 85.36,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

\* \* \*

**14. Délibération n° 2020-26a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 215'000.- en vue de la relocalisation des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité. Rapport de la commission Cœur de Cité ad hoc (M. Amato, Ve).**

**M. Amato** donne lecture du rapport de la commission Cœur de Cité ad hoc tenue le 4 février 2021 sous la présidence de Mme Murciano et en présence de M. Cornuz,

**Séance du 9 mars 2021  
tenue en séance ordinaire**

conseiller administratif, de MM. Blondet et Balsiger, co-responsables du service UTE, M. Roduit, responsable du service de la culture, Mme Vivenot, responsable de projets à l'urbanisme :

*"M. Cornuz rappelle le contexte et la situation antérieure au référendum populaire sur la rénovation du Forum Meyrin. La Commune soupçonnait des nuisances causées par le futur chantier du parking P1 et s'inquiétait de savoir si le maintien des activités dans le bâtiment du Forum Meyrin serait possible durant les travaux. Le calendrier offrait donc une fenêtre pour rénover le bâtiment et faire une mise à niveau générale. Le référendum ayant abouti et ayant été accepté par la majorité de la population, le chapitre rénovation est donc fermé. Il n'en reste pas moins que l'impact du chantier sur les activités de Forum Meyrin doit être étudié.*

*Le crédit d'étude permettra de répondre aux questions suivantes : quelles activités maintenir au Forum Meyrin pendant les travaux ? Lesquelles suspendre ? Lesquelles relocaliser ? Où ? À quel coût ?*

*M. Roduit nous explique le choix de la méthodologie privilégiée pour disposer d'aide à la décision, et nous explique que le recensement des activités a abouti à l'identification de 80 activités, classée en 9 typologies.*

*Il nous est présenté ensuite les critères pour analyser les impacts sur ces activités. Il nous est enfin détaillé le mandat d'étude selon la délibération proposée.*

*La présidente passe alors la parole aux commissaires. Une première question porte sur la possibilité que les murs du forum arrêtent le bruit, M. Blondet explique que l'étude nous apportera la réponse.*

*Un commissaire demande une précision concernant la temporalité : savoir si les activités seront déplacées ou supprimées pendant l'ensemble du chantier ou sur une phase seulement. Ceci sera également étudié lors de l'étude.*

*Un autre commissaire s'inquiète des nuisances pour l'école du Livron voisine, elle aussi, de la place. Mme Vivenot répond que l'enseignement a lieu du côté opposé, mais que l'administration étudiera quand même ces potentielles nuisances.*

*Un tour des groupes est fait alors avant le préavis.*

*Un premier groupe déclare comprendre la nécessité d'étudier les modalités de la relocalisation et de donner les moyens d'identifier l'ensemble des nuisances.*

*Un second et un troisième confirme les propos du premier groupe.*

*Un quatrième groupe déclare la séance intéressante et dit vouloir étudier plus en détail avant de se prononcer. Tout comme le cinquième groupe.*

*Et enfin le sixième groupe acceptera ce crédit d'étude, car la relocalisation doit avoir lieu.*

La présidente met au préavis la délibération n° 2020-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 215'000.- en vue de la relocalisation des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité qui est **préavisée favorablement par 9 oui (3PS, 3Ve, 2PDC/VL, 1MCG) et 4 abstentions (2 PLR, 2 UDC).**

**M. Grognuz** remercie M. Amato pour son rapport clair et concis. Il ouvre les débats.

**M. Fabre** déclare au nom des socialistes :

"Décidément ce Forum aura fait couler beaucoup d'encre et de notre salive. Nous avons ce soir à décider sur un crédit d'étude pour la relocalisation des activités du Forum durant les travaux du Cœur de cité. Comme nous le pensions, la commission a démontré la complexité des travaux à venir ainsi que l'importance des nuisances générées. Il faut pouvoir étudier ces aspects plus en détails et trouver des solutions pour les 100'000 visiteurs annuels du Forum ainsi que pour les 60 activités qui s'y déroulent. Pour les socialistes, il en va du maintien de services publics de qualité et rien de moins. Sans ce crédit, nous allons nous retrouver avec une situation difficile et une offre à la population largement tronquée. Comme son nom l'indique, ce n'est qu'une étude et rien là-dedans n'est exagéré ; si certains le souhaitent, des choix pourront être faits, lors du crédit de construction. Ce crédit d'étude doit être séparé du vote sur le référendum : ce n'est pas la même chose. Nous en appelons ce soir au pragmatisme.

Le parti socialiste souhaite donner à l'administration les moyens nécessaires pour étudier, avec des experts, les solutions innovantes qui nous permettront de continuer à faire vivre toutes les activités du Forum. Nous n'allons pas faire ici une liste exhaustive des 60 activités, car il ne s'agit pas que du théâtre, mais de 59 autres, qui sont tout aussi chères aux Meyrinois-es. Allons de l'avant, enterrons les haches de guerre et votons ensemble ce crédit d'étude.

Le parti socialiste va voter favorablement cette délibération et nous invitons les autres partis, dans une vision pragmatique des choses, à en faire de même."

**M. Squillaci** annonce que cet objet a fait couler beaucoup d'encre virtuelle dans leur parti. Il faut admettre, tout de même, qu'il est surprenant qu'après un vote populaire, une nouvelle délibération reprenant certains points refusés soit à nouveau présentée. Pour représenter un objet, comme dans le cas présent, le règlement du Conseil municipal demande un moratoire de 6 mois. De plus, son parti estime que les informations du Conseil administratif auraient pu être amenées, ou en tout cas, ce dernier aurait dû sensibiliser le Bureau. Cela aurait été apprécié et bénéfique pour aborder les caucus avec toutes les informations en main. Il reste persuadé que ce point est lié à un problème temporel d'obtentions des diverses réponses par l'administration.

Il a appris ce soir qu'un recours serait possible, mais qu'il serait traité uniquement une fois la délibération votée et lors de son traitement usuel ou alors, lors d'un dépôt de plainte formelle.

Malgré tout, comme l'a relevé son préopinant, la culture a besoin d'être soutenue, encore plus en cette période de pandémie, où elle souffre terriblement. Il est important de leur envoyer un message de soutien. Peut-on vraiment attendre ? Ce crédit d'étude va permettre de mieux cerner les conséquences sur les travaux du Forum et déterminer ce qui peut être gardé sur le site ou ce qui doit être relocalisé et finalement trouver ou en tout cas, imaginer des variantes utiles et utilisables pour les usagers. C'est pourquoi, malgré le risque de commettre un impair, de ne pas respecter une volonté populaire, en l'absence d'une plainte officielle, qui aurait permis de définir ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, il annonce que son parti va voter cette délibération, non sans une certaine gêne, afin d'être cohérents avec les positions tenues jusqu'à ce jour concernant ce projet. Il espère que l'on trouvera les meilleures variantes pour la population et les utilisateurs du Forum.

**M. Dournow** annonce que le groupe UDC va refuser ce crédit d'étude. Celui-ci était déjà pris en compte, lors du référendum populaire, et il estime qu'il s'agit d'un déni de démocratie que de voter cette délibération, après ce saucissonnage. C'est pour quoi, l'UDC recommande aux autres partis de faire de même.

**M. Balestra** déclare que le groupe MCG va accepter cette délibération, car il leur semble évident que certaines activités ne pourront pas continuer durant les travaux.

**Mme Murciano** souhaite s'exprimer après la prise de parole du PLR.

**M. Serrano** préfère faire preuve de galanterie et laisse l'honneur à Mme Murciano de s'exprimer avant lui.

**Mme Murciano** répond qu'en général elle apprécie les gestes de galanterie du PLR et de M. Serrano en particulier, mais elle préférerait que les Vert-e-s s'expriment en dernier.

**M. Serrano** s'en tient à sa position initiale et insiste pour laisser la parole aux Vert-e-s.

**Mme Murciano**, amusée, procède à la lecture de la prise de position des Vert-e-s, laquelle s'est inspirée du communiqué de presse rédigé par M. Tschudi et Mme Bayrak :

"Une majorité de citoyens et citoyennes a repoussé la transformation du Forum à des jours meilleurs. Il est toutefois regrettable qu'en qualifiant le crédit d'étude de Forum de « gaspillage » et de « démesure », les partis hostiles au projet aient amplifié le climat anxigène, alors qu'ils auraient pu s'exprimer lors du débat parlementaire pour chercher une voie consensuelle.

Dès l'an prochain, le bâtiment sera encerclé par les travaux et notamment la construction du parking souterrain. Pour mémoire, ce bâtiment accueille plus de 100'000 visiteurs par année, toutes activités confondues. Plus de 60 activités sont déployées dans ce bâtiment qu'il faut relocaliser durant la période des travaux de Cœur de Cité. Certaines pourront être adaptées, mais d'autres devront forcément être réduites ou suspendues pour mesurer les besoins techniques et logistiques, ainsi que les ressources financières et humaines et analyser plus précisément les critères d'accès et de sécurité, de même que la qualité des prestations délivrées. Ce crédit d'étude permettra d'évaluer les besoins et d'émettre des propositions.

Or, pour construire ensemble le « monde d'après » la pandémie, pour faire face à l'urgence climatique, pour engager la transition écologique, pour créer un nouveau modèle économique social, durable et solidaire, la culture est indispensable. La culture, qui nourrit la réflexion et invite au dialogue, est le fondement de notre société démocratique. Si nous voulons que les changements inévitables s'opèrent dans un cadre démocratique, nous devons réhabiliter la culture pour renouveler la démocratie. C'est pourquoi, les Vert-e-s appellent à la création d'un vaste rassemblement de toutes les bonnes volontés disposées à consolider un programme culturel meyrinois inclusif, fédérateur et optimiste, offrant à toutes et tous les outils pour construire ensemble le monde de demain. Ceci permettra certainement, à terme, de convaincre une large majorité des

Meyrinoises et Meyrinois de la nécessité d'engager les travaux indispensables du centre culturel Forum Meyrin. Avec le rejet des travaux de Forum, on a certes laissé échapper l'opportunité qui se présentait de réduire la durée des chantiers et les coûts de réalisation, mais c'est maintenant le prix à payer pour construire un projet culturel commun. L'enjeu pour notre avenir en vaut la chandelle. Dès demain, mettons-nous au travail !

Les Vert-e-s de Meyrin voteront bien sûr favorablement cette délibération."

**M. Serrano** conclut avec la position du PLR :

"Dans le cadre de la votation populaire du 29 novembre 2020, faisant suite au référendum déposé par le comité référendaire « *Non à 3.2 millions pour un crédit d'étude* », les électeurs de notre commune se sont clairement prononcés en rejetant ledit objet par 61.2% des suffrages exprimés.

Pour notre groupe politique, le peuple, dans sa sagesse coutumière, a clairement rejeté les deux éléments constitutifs du référendum. Premièrement, il a rejeté le crédit d'étude de 3.2 millions en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin. Deuxièmement, il a rejeté la relocalisation des activités pendant la durée des travaux sur le crédit d'étude. Ces deux thèmes sont clairement indiqués en couverture de la brochure de vote, distribuée à la population meyrinoise. Il n'y a, à ce sujet, aucun doute possible, au sujet de l'unité de matière, sur cette votation. Dans un fonctionnement bien compris de la démocratie et du respect du vote du peuple, il est rare, pour ne pas dire anecdotique, qu'un exécutif ou un parti politique, ait l'outrecuidance de représenter un objet politique passé devant le peuple, quelques semaines auparavant. Et bien oui ! Le Conseil administratif de Meyrin l'a fait ! Toujours plus haut, toujours plus cher en pleine pandémie du Covid 19. Les explications données lors de la commission ne nous ont que partiellement convaincus sur la nécessité de déplacer les activités du Forum Meyrin vers d'autres lieux. Néanmoins, nous estimons que certains éléments doivent être approfondis par une étude, mais jamais à hauteur d'un montant aussi dispendieux de CHF 215'000.-. Malgré un budget présentant un déficit abyssal, qui nous contraint à faire des choix, notre conseil se prépare à voter un crédit d'étude au nom des Meyrinois, dont le choix s'est expliqué clairement dans les urnes.

Notre groupe politique ne comprend pas que la majorité de cet hémicycle s'entête à faire voter cette délibération alors que le peuple souverain, qui les a tous élus, n'en veut pas.

Vous l'aurez compris, le PLR de Meyrin-Cointrin, qui avait proposé un moratoire simple, réaliste et prudent de 5 ans, ne pourra soutenir cette délibération. Néanmoins, il soutiendra toujours la culture, mais aujourd'hui, il s'agit de choisir. Et le choix aujourd'hui est d'attendre. Au nom de la République et du comportement républicain et respectueux du vote du peuple, le PLR recommande de ne pas soutenir cette délibération."

**M. Serrano** ajoute que son parti demande le vote nominatif. [*M. Pierre Boccard et l'UDC soutiennent cette demande*].

**M. Fabre** souhaite répliquer à M. Serrano qu'il n'est pas possible d'attendre comme il le suggère. En effet, les travaux de Cœur de Cité doivent débiter et il est impératif de faire des études à l'avance pour trouver des solutions face à la relocalisation des

activités. Il est clair que les deux objets sont complètement dissociés par rapport au référendum...

**M. Grognuz** l'interrompt et lui demande de ne pas redonner la prise de position du parti socialiste.

**M. Fabre** rappelle qu'il s'agit d'un débat.

**M. Grognuz** le contredit en rappelant qu'il allait passer au vote.

**M. Fabre** conclut qu'il n'est pas possible d'attendre. Il n'a rien d'autre à ajouter.

**M. Grognuz** soumet au vote la **délibération n° 2020-26a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 215'000.- en vue de la relocalisation des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité**

---

Vu la résolution n° 2016-02, adoptée le 8 mars 2016, demandant d'avaliser l'accord de principe conclu avec CCM Immobilier SA, propriétaire du centre commercial Meyrin Centre, en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au cœur de la cité;

Vu la signature de la convention cadre le 6 avril 2016 entre le Conseil administratif *in corpore* et la présidente du Conseil d'administration de CCM immobilier SA formalisant l'accord finalisé;

Vu la résolution n°2017-03a, adoptée le 6 février 2018, demandant d'avaliser l'image directrice du "Cœur de cité" établie dans le cadre d'ateliers créatifs;

Vu la délibération n°2018-20a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du "Cœur de cité";

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113042/1 déposée le 4 octobre 2019, par CCM immobilier SA pour un parking enterré sur trois niveaux de 480 places (P1) situé à l'avenue de Feuillasse 24;

Vu le planning intentionnel des travaux prévus dans le périmètre du "Cœur de cité" où les travaux du parking P1 souterrains sont prévus de débuter au 2<sup>e</sup> semestre 2021 pour une durée de 18 mois;

Vu l'évaluation des impacts de la construction du parking souterrain sur les bâtiments avoisinant, rendant obligatoire la délocalisation de tout ou partie des activités hébergées par le bâtiment Forum Meyrin;

Vu la commission du 25 septembre 2018 rappelant les points suivants : "la vision des Brasseurs de culture de hier à demain", "Le Forum Meyrin au cœur du Cœur de cité" et l'"Evolution des métiers de la culture et des équipements";

Vu la double commission culture du 26 mars 2019 tenue dans le bâtiment Forum Meyrin et durant laquelle une visite a été organisée, révélant les différentes problématiques;

**Séance du 9 mars 2021  
tenue en séance ordinaire**

Vu la double commission Cœur de cité ad hoc & culture du 24 septembre 2019 donnant mandat à l'administration d'étudier la relocalisation des activités du Forum Meyrin;

Vu la commission Cœur de cité ad hoc du 6 novembre 2019 durant laquelle cette dernière s'est positionnée sur l'entrée en matière de la mise à niveau du Forum Meyrin;

Vu la délibération n° 2019-26a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020 constatant les résultats de la votation communale du 29 novembre 2020, à savoir le refus de la délibération n° 2019-26a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission Cœur de cité ad hoc ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 mars 2021,

**D E C I D E**

**PAR 25 OUI ET 9 NON**

1. de procéder à une étude en vue de la relocalisation des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 215'000.-** destiné à cette étude,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 215'000.- au moyen de 1 annuité dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 215'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Résultat du vote nominal

Amato Maurice	Ve	<b>oui</b>	Husanovic Sanida	MCG	<b>oui</b>
<u>Balestra</u> <u>Richard</u>	MCG	<b>oui</b>	Iswala Placide	S	<b>oui</b>

**Séance du 9 mars 2021  
tenue en séance ordinaire**

Boccard Damien	Ve	<b>oui</b>	Lorentz Sébastien	LR	<b>non</b>
Boccard Pierre	LR	<b>non</b>	Loureiro Daniel	S	<b>oui</b>
Boccard Yolande	DC/ML	<b>oui</b>	Lüthi Badia	S	<b>oui</b>
Brocard Eric	S	<b>oui</b>	Murciano Claudine	Ve	<b>oui</b>
Bucher Denis	Ve	<b>oui</b>	Nobs Cyril	UDC	<b>non</b>
<u>Clerc Tobias</u>	DC/ML	<b>oui</b>	Rheiner Fabrice	MCG	<b>oui</b>
<u>Dournow David</u>	UDC	<b>non</b>	Saratsiotis Louisa	Ve	<b>oui</b>
Dimopoulos Elisa	S	<b>oui</b>	Scandurra Alessandro	DC/ML	<b>oui</b>
Fabre Michel	S	<b>oui</b>	Schweizer Adriana	UDC	<b>non</b>
Fontanini Marco	S	<b>oui</b>	Seeger Pascal	DC/ML	<b>oui</b>
Gaetanino Marco	UDC	<b>non</b>	Serrano Philippe	LR	<b>non</b>
Haldemann Jessica	LR	<b>non</b>	Squillaci Nicola	DC/ML	<b>oui</b>
<u>Halimi Hysri</u>	S	<b>oui</b>	Tschudi-Spiropulo A.	Ve	<b>oui</b>
Hartmann Esther	Ve	<b>oui</b>	<u>Um Esther</u>	Ve	<b>oui</b>
Hillemanns Hartmut	S	<b>oui</b>			
Hubert Emile	UDC	<b>non</b>			

\* \* \*

**15. Délibération n° 2021-01a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC destiné à l'établissement du plan guide Cointrin. Rapport de la commission développement urbain (M. Amato, Ve).**

**M. Amato** procède à la lecture du rapport de la commission développement urbain tenue le 25 février 2021 sous la présidence de M. Seeger et en présence de M. Cornuz, conseiller administratif, et de M. Balsiger, co-responsable du service de l'urbanisme ainsi que de M. Schütz, urbaniste, et de M. Weil du bureau Urbaplan :

*"M. Cornuz explique qu'après le succès du référendum sur les déclassements prévus à Cointrin, il est nécessaire de préciser les intentions pour Cointrin afin de compléter le plan directeur communal (PDCoM).*

*M. Schütz rajoute que la mise à jour du PDCoM lié à Cointrin fait suite à une modification de loi sur les constructions et installations diverses et aux nouvelles directives liées aux autorisations de construire en zone villas.*

*M. Weil nous propose ensuite un bref historique de Cointrin avec une volonté de densification déjà en 1961. Il nous explique toutes les étapes des projets de densifications récentes jusqu'au référendum. L'idée du plan guide est de définir la stratégie d'évolution de la zone 5. M. Weil nous présente ensuite les courbes de bruit et les courbes de pollution sur le quartier.*

*La stratégie du PDCoM vise à éviter la fragmentation des parcelles qui empêcherait toute mutation ultérieure du quartier tant qu'il n'existe pas une vision claire de l'évolution désirée du quartier.*

*Il nous est ensuite présenté la démarche envisagée pour définir cette stratégie d'évolution. L'idée est de constituer un forum hybride composé de quatre groupes d'une quinzaine de personnes : un groupe d'habitants du quartier, un groupe de citoyens de la Commune (par tirage au sort), un groupe de citoyens de l'agglomération (tirage au sort) et un groupe de citoyens organisés (membre d'associations, 2/3 communales, 1/3 cantonales investies dans les thématiques en question).*

*M. Schütz nous explique notamment le besoin d'équipements publics au sein de ce quartier.*

*Il nous est présenté ensuite un planning visant une résolution pour l'été 2022 et le budget de cette étude.*

*Le président ouvre un temps de questions.*

*Un commissaire s'étonne du terme "en mutation" alors que la volonté populaire était clairement opposée à toute mutation. M. Weil lui répond que la mutation est une réalité entre les parcelles le long de Louis-Casaï en ZD3, la Vitrine économique de l'Aéroport (VEA), et la densification de la Z5 par des villas mitoyennes. L'idée est de définir quels périmètres pourraient accueillir une zone de densification accrue en Z5, et ainsi permettre une densification à un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0,6.*

*Un autre commissaire demande si les projets d'habitat coopératif inclus dans le projet refusé par référendum pourraient être intégrés dans les zones de densification accrue. Il lui est répondu que la Commune n'a approché encore personne, mais qu'il est prévu d'intégrer dans un des collèges de la démarche participative des représentants de coopératives.*

*Les questions ayant trouvé réponses, le président met au préavis la délibération n° 2021-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC destiné à l'établissement du plan guide de Cointrin.*

*Acceptée par 8 oui (3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL) et 5 abstentions (2 PLR, 2 UDC, 1 MCG)."*

**M. Grognuz** ouvre le débat.

**Mme Luthi** lit la prise de position du parti socialiste :

"La votation de février 2020 a bien montré le refus de la population de suivre le Canton dans son ambition de densification. C'est dans ce cadre que le projet de développement du quartier de Cointrin, qui prévoyait la transformation de la zone de villas en zone de développement 3, a été stoppé par le référendum lancé par les habitants du quartier concerné.

Les réflexions menées afin de respecter la volonté populaire ont mené à ce que le Canton prenne de nouvelles dispositions pour cadrer l'évolution de la zone 5. Cela a mené l'Office de l'urbanisme, dans sa stratégie de développement, à ce qu'il prenne des mesures pour répondre aux normes exigées par le Canton pour l'évolution de cette zone.

Le parti socialiste salue la démarche de l'établissement du Plan guide du quartier de Cointrin, qui permettra le développement de ce quartier avec une vision globale afin d'éviter une évolution sectorielle et non concordante. D'autant plus que l'on a bien compris qu'une gestion de cette évolution par des dérogations ne serait pas compatible à un développement harmonieux du territoire, car il ne répondrait pas d'une manière satisfaisante aux enjeux que pose le renouvellement de ce territoire.

Notre soutien à cette délibération est motivé par la vision politique actuelle de la Commune, qui est orientée vers la volonté de la population du Canton et plus particulièrement des habitants de Cointrin de garder la majeure partie du périmètre en zone 5.

D'autre part, nous avons bien compris que ce guide est nécessaire pour assurer une bonne coordination avec les programmes qui sont en cours et qui sont à venir, pour assurer la planification des besoins en matière d'équipements publics et pour permettre de mener une réflexion sur la collaboration intercommunale concernant certains domaines tels qu'entre autres la petite enfance, le sport et le développement social.

Le parti socialiste invite les autres partis à voter favorablement cette délibération."

**M. Seeger** déclare au nom du parti des Démocrates-Chrétiens- Vert'libéraux :

"Ce plan guide a pour ambition d'assurer la cohérence générale du territoire. Comme il ne figera pas dans le marbre une image urbaine future complète et précise, nous n'allons pas nous retrouver en porte-à-faux avec la volonté populaire liée au référendum de 2020.

D'ailleurs, il sera impératif d'organiser une ou plusieurs assemblées citoyennes pour sérieusement prendre en considération les préoccupations des habitants. Je tiens à souligner qu'un mouvement Assemblée Citoyenne est publiquement né à Meyrin le weekend passé où nous aurions aimé voir plus de conseillers municipaux.

Nous voterons, par conséquent, favorablement cette délibération pour obtenir un outil d'aide à la décision d'une qualité équivalente à la hauteur du budget voté."

**Mme Tschudi-Spiropulo** déclare au nom des Vert-e-s :

"Les Vert-e-s de Meyrin-Cointrin approuvent le crédit d'étude pour établir un plan guide de l'aménagement territorial de Cointrin. Ce plan guide est nécessaire pour respecter la décision du vote populaire de février 2020, qui demandait de maintenir les poches en zone 5 de Cointrin est et ouest. Il est nécessaire pour améliorer la qualité de vie des habitants de Cointrin, qu'ils vivent actuellement en zone villas ou pas.

Dans l'élaboration du plan directeur communal, il a été clairement identifié que Cointrin est un quartier en souffrance, en ce qui concerne les équipements publics, la mobilité et la pollution de l'air, les nuisances sonores et la préservation de la biodiversité. Dès lors, il est aujourd'hui indispensable de redéfinir un projet pour Cointrin en tenant compte d'un côté le maintien de la zone villas et les stratégies d'évolution de la zone 5 et de l'autre, le chapitre sur Cointrin adopté à l'unanimité par le Conseil municipal dans le cadre du plan directeur communal en décembre dernier.

Les Vert-e-s estiment que la réalisation de densification, que cela soit dans les zones villas ou dans le plan localisé de quartier de Cointrin, n'est pas une réussite. Et n'a, en aucune façon, contribué à requalifier le quartier de Cointrin.

L'élaboration du plan guide doit nous permettre de recréer un climat de confiance, dépasser les divisions, en reprenant le dialogue avec les habitants de Cointrin, en associant réellement la population dans l'élaboration du plan guide et en privilégiant la co-construction sur une simple concertation."

**M. Pierre Boccard** rapporte la position du PLR :

"Suite au référendum, qui a fait table rase des projets du changement de zones et de développement élaboré par l'Etat, il est nécessaire de redéfinir un développement harmonieux de ce quartier. Etablir un plan guide, c'est établir des potentialités et appliquer les nouvelles règles qui gèrent la zone 5. Ce n'est en tout cas pas projeter une densification accrue. Les PLQ en force continueront leur développement et les résidents qui ne veulent rien changer sont assurés de leur tranquillité. Pas d'immeuble à 21 mètres à la corniche possible chez le voisin.

Le PLR de Meyrin-Cointrin votera favorablement ce crédit d'étude afin d'établir une feuille de route pour ce quartier."

**M. Dournow** annonce que l'UDC va voter favorablement cette délibération et veillera à ce que le référendum soit respecté. L'UDC sera présent si cela n'est pas le cas.

**M. Grognuz** passe au vote de la **délibération n° 2021-01a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC destiné à l'établissement du plan guide Cointrin**

---

Vu l'historique des planifications et projets en vue de permettre le développement du quartier de Cointrin;

Vu la décision du Département du territoire du 28 novembre 2019 d'appliquer un gel sur les dérogations à l'indice de densité en zone 5, permis par l'art. 59 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI);

Vu le référendum accepté par la population le 9 février 2020 sur les modifications de zone de Cointrin Est et Cointrin Ouest, sise sur la commune de Meyrin;

Vu les projets de plans localisés de quartier (PLQ) en cours, portés sur les territoires de Pré-Bois et des chemins du Ruisseau et des Ailes (dit « Vitrine économique de l'aéroport », PLQ VEA);

Vu la nécessité de mettre à jour les besoins d'équipements publics communaux dans le secteur de Cointrin, conformément à l'évolution du contexte territorial;

Vu l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi 12566 le 1<sup>er</sup> octobre 2020, visant un développement de la zone 5 dans le respect de son environnement et en bonne collaboration avec les communes;

Vu la conformité du dossier de la révision du plan directeur communal au plan directeur cantonal par courrier du Département du territoire daté du 4 décembre 2020, avec une demande d'adaptation au niveau du contenu de la stratégie d'évolution de la zone 5 considérant la modification de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) et la loi d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LaLAT) du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

Vu la résolution adoptant la révision du plan directeur communal acceptée à l'unanimité le 15 décembre 2020 par le Conseil municipal;

Vu l'entrée vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la nouvelle teneur de l'art. 59 de la Loi sur les constructions et les installation diverses (LCI);

Vu la nécessité de compléter le plan directeur communal par un plan guide du secteur de Cointrin, intégrant une stratégie d'évolution de la zone 5 et la coordonnant avec les projets connexes environnants et les besoins d'équipements publics et d'espaces publics à l'échelle des quartiers;

Vu l'importance de mettre en œuvre la vision territoriale des autorités communales et de s'inscrire dans le cadre fixé par la loi et par les documents de planification à l'échelle régionale ou intercommunale;

Vu l'importance du plan directeur communal comme outil de dialogue entre le Canton, la Commune et la population;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission développement urbain;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 mars 2021,

DECIDE

PAR 33 OUI

à la majorité qualifiée

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 150'000.-** destiné à l'établissement du plan guide de Cointrin,
2. de comptabiliser les dépenses de CHF 150'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous rubrique 79/142,
3. d'amortir la dépense nette de CHF 150'000.- au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 150'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

\* \* \*

**16. Délibération n° 2021-03a relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 165'000.- et d'un crédit d'investissement CHF 70'874.90 destinés à financer la transaction liée à la libération de l'Auberge communale de la convention de gérance conclue en février 2010. Rapport de la commission administration générale (J. Haldemann, LR).**

**Mme Haldemann** procède à la lecture du rapport de la commission administration générale du 11 février 2021 :

*La séance est placée sous la présidence de M. Squillaci. Le Conseil administratif, représenté par M. Tremblet, et l'administration par M. Omarini et Maitre Manuel Mouro.*

*Le président ouvre la séance à 20h30. Il souhaite la bienvenue aux commissaires, aux représentants du Conseil administratif et de l'administration, puis donne la parole à M. Tremblet pour la présentation de la délibération.*

*En effet, la convention de gérance conclue par la ville de Meyrin et la société Ness & Co sàrl, le 1<sup>er</sup> mars 2010, portait sur l'exploitation d'une auberge de six chambres d'hôte et d'un appartement de service de 5 pièces. La société Ness & Co s'est vu retirer son autorisation d'exploiter par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé pour cause de violation de la législation en matière de paiements des charges sociales. A la suite de cet incident, la ville de Meyrin a résilié de manière anticipée le bail conclu avec la société avec effet au 30 septembre 2020.*

*Par la suite, le Tribunal des baux et loyers ainsi que la commission de conciliation en matière de baux et loyers ont ensuite été saisis par la société Ness & Co qui*

*conteste cette résiliation anticipée. Un accord de principe a finalement été trouvé entre les deux parties, soit une compensation de 165'000.- ainsi que le rachat du matériel d'exploitation pour une valeur de 70'874.90. Il a été présenté aux commissaires que ce compromis financier entre la ville de Meyrin et la société Ness & Co de 165'000.- serait directement reversé à la caisse de compensation AVS afin de compenser une partie des arriérés de charges sociales.*

*Maitre Mouro nous a indiqué qu'une longue procédure en justice pouvait nuire à l'image de la ville de Meyrin et que cet accord permettrait donc d'accélérer le processus en vue de trouver un nouvel exploitant de l'Auberge communale.*

*Un commissaire questionne l'administration sur l'évaluation financière de la reprise du matériel d'exploitation. Il nous est, dès lors, mentionné qu'une clause particulière dans le bail oblige la commune de Meyrin à reprendre le matériel d'exploitation et que cette estimation a été effectuée par Gastrosuisse.*

*Par ailleurs, afin d'éviter que cette situation ne se reproduise sur la Commune, il a été évoqué qu'un contrôle plus assidu des états financiers des sociétés exploitant des arcades de la Commune pourrait être mis en place.*

*Le président de la commission met au vote le préavis sur la délibération n° 2021-03 qui est accepté par 6 commissaires (3 Verts, 2 PS, 1 PDC-VL) contre 6 abstentions (2 PLR, 2 UDC, 1 PS et 1 PDC-VL).*

**Le président** la remercie pour son rapport et ouvre les débats.

**M. Serrano** lit la prise de position du PLR :

"Lors de la séance de commission, nous avons écouté attentivement les explications délivrées par le Conseil administratif ainsi que par le Conseil juridique de la Commune. Le Conseil administratif nous a certifié que le vote de cette délibération permettra de régler à l'amiable un litige entre la société qui occupe l'auberge communale et notre commune.

Même si les motifs mis en avant par le Conseil administratif semblent orientés vers une solution favorable, nous n'avons pas été complètement convaincus. Il est évident que c'est l'absence d'un système de contrôle de l'administration de la situation financière des locataires, qui est à l'origine de toute cette affaire. Nous nous étonnons que le Conseil administratif ne demande pas systématiquement à ses locataires de lui fournir les attestations de paiement des charges sociales, chaque année. Dans le cadre de marchés publics, cette pratique est courante.

Lors de la commission, plusieurs d'entre nous sont revenus sur le dégât d'image induit par la fermeture administrative de notre auberge communale. Nous pensons que le dégât d'image est déjà fait, au détriment de notre auberge et de notre commune.

Concernant le mobilier, nous doutons sincèrement que le montant estimé par les experts soit en adéquation avec la valeur réelle du mobilier. Sachant qu'il est d'usage, lors des amortissements, que le mobilier soit dévalué de sa valeur d'environ 20% chaque année. En 10 ans, le mobilier est totalement amorti.

Notre groupe est bien conscient que l'arrangement, qui a été négocié par le Conseil juridique de la Commune est la moins mauvaise solution. Néanmoins, notre Commune est dans son bon droit, même si nous devons activer un volet juridique, nos chances de gagner sont élevées.

Voter cette délibération revient à envoyer un très mauvais signal. En effet, si vous êtes débiteur de la commune de Meyrin, voici le message que nous allons envoyer ce soir : Si votre gestion est mauvaise et que les charges sociales ne sont pas payées, pas de soucis, la commune de Meyrin épongera la dette. Quelle piètre image de l'utilisation des deniers publics !

Pour finir, certains d'entre nous étaient bien conscients des difficultés récurrentes du gérant de l'auberge communale pour s'acquitter rubis sur l'ongle de ses cotisations sociales, mais rien n'a été entrepris. Le montant demandé pour quitter les locaux, l'appartement de fonction, ainsi que le mobilier nous paraissent extravagants.

Nous refuserons cette délibération, car nous savons que nos chances sont bonnes en justice et qu'il est exclu d'engager des sommes aussi importantes pour terminer une médiation, mais aussi vilipender les deniers des Meyrinois, ce qui est inacceptable en temps de crise.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR refusera cette délibération et vous invite à en faire de même."

**M. Squillaci**, au nom du PDC/VL, remercie Mme Haldemann pour la qualité de son rapport. Il déclare que cet objet a tenu une place importante dans les discussions au sein de leur parti. Sur le fond, tous se sont accordés sur la nécessité d'avancer sur ce dossier. Certains Meyrinois se sont exprimés sur les réseaux sociaux faisant clairement savoir qu'ils souhaitaient une ouverture prochaine de l'auberge communale et tourner la page. Se focaliser sur le passé n'est pas utile, sauf s'il permet que cela ne se reproduise pas, et **M. Squillaci** espère surtout que l'administration en tirera les leçons nécessaires. Faire pire que cela, risque d'être difficile.

Sur la forme, il est inadmissible et surprenant que le Conseil administratif signe un engagement financier avant qu'il ne l'obtienne. Cela l'interpelle plus particulièrement que de nombreux conseillers municipaux, de tous bords, ont demandé des explications au Conseil administratif régulièrement et que les réponses étaient évasives. Il comprend le fait qu'il soit nécessaire de garder une certaine discrétion afin de faire aboutir les négociations, mais des pistes de réponses auraient dû être apportées tout de même sans dévoiler un secret d'état, qui remette en cause la sécurité nationale meyrinoise. La commission a laissé entendre qu'il n'existait pas d'autres alternatives. Or, à son avis, le législatif a été mis à mal dans cette affaire. Le joker a été utilisé par le Conseil administratif dans cette législature.

Néanmoins, il rappelle aux autres groupes de garder à l'esprit qu'une partie de l'argent ira à l'AVS et que la commune de Meyrin, en tant que propriétaire de l'auberge a une responsabilité. Malgré tout, vu la volonté populaire d'aller de l'avant, vu que l'argent ira à l'AVS, vu la solution pour résoudre ce litige extrêmement rapidement, il encourage les autres partis à voter favorablement cette délibération.

**Mme Schweizer** déclare au nom de l'UDC :

"Notre Auberge communale, c'est une triste histoire.

Nous espérons que cette affaire nous aura appris, que le choix d'un gérant n'est pas toujours facile. Par le passé, l'ancien gérant avait déjà laissé des ardoises avec d'autres établissements, ce qui n'a pas empêché le Conseil administratif de signer un contrat avec cette personne. Nous demandons que pour la prochaine candidature, le Conseil administratif fasse de meilleures analyses et ne fasse plus la bêtise de signer avec une sàrl, dont l'administrateur est le gérant lui-même.

Nous demandons plus régulièrement des contrôles imprévus dans les établissements, qui appartiennent à notre commune. Ce sont des affaires qu'il ne faut pas prendre à la légère. Preuve... Notre auberge doit absolument rouvrir au plus vite.

Nous, l'UDC, sommes tout à fait d'accord avec la délibération fournie par le Conseil administratif, qui a déjà signé l'accord, sans l'approbation du Municipal."

**M. Amato** déclare au nom des Vert-e-s :

"Les Vert-e-s de Meyrin Cointrin ont passé beaucoup de temps à débattre de cet objet.

En effet, nous nous sommes retrouvés tiraillés entre plusieurs positions, mais conscients de la volonté du Conseil administratif d'avancer dans les démarches, de clore ce dossier compliqué et de réparer les dégâts causés.

De nombreuses questions ou réflexions nous ont interpellé-e-s :

- 1) Continuer à livrer bataille et laisser l'auberge communale fermée plus longtemps pourrait causer des dégâts d'images énormes. Les clients réguliers, les associations et les clubs qui la fréquentent habituellement sont déçus de ne plus pouvoir s'y rendre.
- 2) Nous ne pouvons ignorer les préjudices subis par le personnel de l'auberge communale. Pour avoir trompé et volé ses employés, la société gérante mériterait une peine judiciaire. Devons-nous prêter les intérêts des collaboratrices et collaborateurs et refuser de donner l'autorisation au Conseil administratif de couvrir les charges sociales ?
- 3) L'aspect juridique a été largement soulevé en commission avec le désir qu'une telle situation ne puisse plus jamais se reproduire à Meyrin ou ailleurs. L'accord trouvé entre la société gérante des locaux de l'auberge communale et la Commune est bénéfique uniquement à cette société, en lui évitant les risques de poursuites pénales pour non-respect de ses obligations et non-paiement de la part AVS des employés. Il n'est pas facile de penser que cette société n'aura pas à tirer de leçon de cette expérience et pourra à loisir recommencer un tel comportement.

Notre auberge communale mérite de reprendre une activité saine et sereine avec une gestion honnête ; il faut impérativement redorer le blason de ce lieu terni par cette affaire.

Malgré de longs débats, notre groupe n'a pas réussi à trancher entre la responsabilité privée et pénale de la société gérante et la co-responsabilité de la Commune. C'est pourquoi, comme nous l'avons expliqué, nous n'avons pas réussi à nous faire une opinion partagée et nous nous sommes autorisé la liberté de vote."

**M. Fabre** donne la position du parti socialiste :

"Ce sketch autour de l'auberge communale a déjà trop duré. L'auberge communale est et doit rester un symbole important pour Meyrin. Le parti socialiste considère que les faits reprochés au gérant actuel sont graves. En effet, un manquement aux cotisations sociales est, pour nous, un déni grave du droit des travailleurs-euses. Les crédits proposés sont un compromis et comme tout compromis, c'est imparfait. Mais ce compromis à l'avantage de solder une affaire et nous évite une longue procédure judiciaire, car visiblement nous avons à faire à des jusqu'au boutistes à l'honnêteté douteuse.

Pour le parti socialiste le dégât d'image d'une auberge communale fermée pour plusieurs années est plus important que les sommes proposées. Il faut solder cette affaire, en veillant à protéger les travailleurs-euses et rétablir leur droit. Par contre, il faut aussi s'assurer que le gérant actuel ne retrouve plus jamais rien sur notre commune. Certains vont argumenter que le gérant actuel s'en sort bien avec ce compromis, mais ce n'est vraiment pas l'intérêt des habitants-es de voir un conflit judiciaire au long cours et avoir un lieu populaire fermé au long cours également. Soldons le passé et vivement un nouveau projet pour cette auberge, le parti socialiste va voter favorablement cette délibération et vous invite à en faire autant."

**M. Tremblet** déclare que le Conseil administratif actuel a hérité de ce dossier qui date depuis bien avant le 1<sup>er</sup> juin 2020, date de l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif. Il précise que l'administration effectue des contrôles : tant le gérant de l'auberge que les gérants des autres établissements sous contrats communaux fournissent des comptes trimestriels et une comptabilité annuelle complète.

Enfin, il tient à rappeler qu'à ce jour, le Conseil administratif n'a absolument rien signé, si ce n'est, par l'entremise de son conseiller juridique devant le Tribunal des baux et loyers, l'accord qui a été présenté au Conseil municipal. Aujourd'hui, il s'agit de valider la délibération pour permettre de solder cet accord. Néanmoins, il tient à souligner que la liberté de manœuvre est limitée, voire nulle, puisque l'accord de principes a été signé devant le tribunal. Il n'était malheureusement pas possible d'attendre une validation par le Conseil municipal à ce moment-là.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognez** met aux voix la **délibération n° 2021-03a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 165'000.- et d'un crédit d'investissement CHF 70'874.90.- destinés à financer la transaction liée à la libération de l'Auberge communale de la convention de gérance conclue en février 2010**

---

Attendu que la ville de Meyrin est propriétaire de la parcelle n°13333, inscrite au patrimoine financier, sise avenue de Vaudagne 13bis sur laquelle se situe le bâtiment n° 3617, dans lequel l'Auberge communale est exploitée ;

Vu la convention de gérance (bail à ferme) conclue le 25 février 2010 entre la ville de Meyrin et la société Ness et Co. Sàrl, représentée à l'époque par Mme Vanessa Hegi et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2010 pour une durée de 5 ans, renouvelable d'année en année portant sur la mise en gérance d'une auberge, de 6 chambres d'hôte et d'un appartement de service de 5 pièces ;

**Séance du 9 mars 2021  
tenue en séance ordinaire**

Vu les difficultés rencontrées par l'exploitant, soit Ness et Co. Sàrl, qui a conduit le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) à retirer l'autorisation d'exploiter l'Auberge communale et à la décision de fermer cet établissement public en raison de violation de la législation, notamment en matière de paiement des charges sociales ;

Vu la résiliation anticipée du bail signifiée par la ville de Meyrin à Ness et Co. Sàrl sur formulaire officiel le 19 août 2020 avec effet au 30 septembre 2020, du fait de la décision du DSES ayant conduit à la fermeture de l'établissement public ;

Vu les actions en contestation de cette résiliation déposées par Ness et Co. Sàrl contre la ville de Meyrin, qui sont pendantes par-devant le Tribunal des baux et loyers et la commission de conciliation en matière de baux et loyers ;

Vu la durée conséquente de ce type de procédure qui pourrait générer une très longue fermeture de l'Auberge communale, qui est un établissement public important pour la Commune et ses habitants ;

Vu le dommage d'image et l'incidence d'une telle fermeture sur la clientèle de l'Auberge communale ;

Vu l'intérêt pour la ville de Meyrin de pouvoir choisir un nouvel exploitant pour l'Auberge communale et de pouvoir procéder à une mise à niveau de cet établissement public pour laquelle une délibération sera présentée ultérieurement sur la base d'une étude de marché et d'un projet de rénovation ;

Vu les négociations menées entre la ville de Meyrin et Ness et Co. Sàrl dans le cadre des deux litiges précités et l'accord de principe trouvé ;

Vu le rapport de la commission administration générale;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 9 mars 2021,

**D E C I D E**

**PAR 22 OUI, 5 NON ET 6 ABSTENTIONS**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 165'000.-** destiné au versement d'une indemnité de CHF 165'000.- pour solde de tout compte et prétentions de Ness et Co. Sàrl, suite à la résiliation anticipée de la convention de gérance, qui sera versée en main de la Caisse de compensation AVS en paiement d'une partie des arriérés de charges sociales de Ness et Co. Sàrl,

2. de comptabiliser la dépense énoncée au point 1 dans le compte de résultats 2021 sous la rubrique 96/34,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre,
4. d'acquérir le mobilier et du matériel de l'Auberge communale qui appartient à Ness et Co. Sàrl défini dans l'inventaire,
5. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 70'874,90 destiné à cette acquisition,
6. de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier sous la rubrique 96/100,
7. de comptabiliser l'indemnité d'occupation de CHF 500.- par mois en revenu dans le compte de résultats sous la rubrique 96/44,
8. de charger le Conseil administratif de signer la convention d'accord négociée afin de préserver les intérêts de la ville de Meyrin.

**M. Grognuz** annonce que M. Gaetanino n'arrive plus à se connecter et qu'il est inutile de le compter dans les votants désormais.

**M. Seeger** souhaite déposer une motion d'ordre en demandant que la résolution sur l'urgence climatique puisse également être traitée en priorité après la motion de Mme Um et Hartmann.

\* \* \*

**17. Motion n° 2021-03 présentée par Esther Um et Esther Hartmann, au nom du parti Les Vert-e-s de Meyrin Cointrin, demandant de garantir une égalité de genre de fait dans l'administration meyrinoise.**

**Mme Um** remercie le Conseil d'avoir accepté de présenter cet objet en priorité. Elle présente la motion :

"Nous sommes au lendemain du 8 mars, journée internationale pour la lutte des droits des femmes. C'était la 100<sup>ème</sup> édition. Nous sommes en 2021, année du jubilé du droit de vote des femmes. C'est le 50<sup>ème</sup> anniversaire, mais après une attente de 100 ans pour obtenir ce droit. Décidément, l'égalité dans ce monde s'énonce en siècles de lutte. Alors admirons le courage des femmes, leur détermination, leur patience. On entend souvent dire que les femmes ont mené une révolution tranquille sans bain de sang. Soit. Mais que cela ne fasse pas oublier que plusieurs ont perdu la vie en luttant contre leur exclusion et que la domination masculine fait encore des victimes dans nos rues, voir les chiffres sur le harcèlement sexuel, dans nos foyers, une femme meurt de violence domestique toutes les deux semaines en Suisse, et dans nos organisations (le mouvement *me too* en donne la preuve). A quoi bon vous lister tout cela, vous êtes déjà au courant. Cela dit, lorsque l'on parle de domination

masculine, de patriarcat, de sexisme, il ne s'agit pas de pointer les hommes de cette assemblée ni aucun autre. Il s'agit juste de reconnaître qu'un système divise l'humanité en deux parties hiérarchisées en faveur du masculin. On y plonge avant même la naissance. Une chambre rose est préparée pour un futur bébé fille et une bleue pour un futur bébé garçon, dans un programme qui va avec, avant même d'avoir vu leurs têtes. Ce qu'il faut, c'est en prendre conscience et puis agir pour corriger et contribuer à faire de notre société une véritable démocratie épanouissante pour chacune et chacun de ses membres.

N'est-ce pas là le sens même de notre constitution ? La même constitution que cette assemblée a invoqué à la première séance de législature pour réitérer que tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Voir le mouvement de *Black life matters* après la mort de Georges Floyd aux Etats-Unis.

La toute première résolution de notre conseil portée par M. Bucher et votée à l'unanimité tout un symbole ! Une telle assemblée ne peut qu'inspirer de la confiance. Nous avons donc confiance qu'elle honore ses serments, son vote, son mandat pour servir Meyrin, si ce n'est son humanité. Et c'est en nous fondant sur cette confiance que nous lui apportons, en ce jour, la présente motion, en lui demandant de poser des actes concrets pour réaliser l'égalité. Et c'est collectivement que ce conseil doit agir. C'est pourquoi les personnes qui ont déposé cette motion, sollicitent un renvoi en commission, où des spécialistes, par exemple BPEV, pourront nous présenter la problématique et les moyens d'actions à disposition des communes. Cette attente a d'ailleurs émergé des membres de ce Conseil qui étaient venus à la séance que Mme Hartmann et moi-même avons organisée pour présenter la motion et que je remercie par la même occasion. Lors de cette séance, nous étions de droite, de gauche, hommes, femmes, jeunes, moins jeunes, ce qui signifie que l'égalité est bien l'affaire de tous et toutes. Un participant a dit ce jour-là : « pour moi l'égalité est une évidence. » Puisse cette déclaration devenir le moteur de notre conseil pour lutter contre l'inégalité de genre et toutes les inégalités."

**M. Grognuz** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il met aux voix le **renvoi en commission inclusion et diversité**, qui est accepté par 33 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

**18. Résolution n° 2020-03a présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie». Rapport de la commission environnement durable (D. Bucher, Ve).**

**M. Bucher** procède à la lecture du rapport de la commission environnement durable :

*"Bonjour à toutes et à tous,*

*La commission environnement durable, sous la présidence de Mme Husanovic, a voté la résolution sur l'urgence climatique par 10 oui (3 PS, 3 Verts, 1 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG) et deux abstentions (de l'UDC).*

*Mais qu'avons-nous préavisé exactement ?*

*Il s'agit de deux choses : d'une part l'adhésion à une charte que plus de 30 autres villes suisses ont déjà signé, par exemple Aarau, Bâle-Ville, Berne, Nyon, Genève, Lausanne, Lucerne, Zurich. Et d'autre part, le fait de prononcer l'urgence climatique pour notre ville, notamment en traitant de manière prioritaire les objets directement liés à la préservation du climat, aussi bien dans les projets que dans les achats et dépenses.*

*Pourquoi l'avons-nous voté ?*

*Pour commencer, sur le fond, la première moitié de la commission a été consacrée à une excellente présentation sur le sujet de M. Seeger, dont je reprendrai uniquement deux éléments :*

- 1) En Suisse, on a déjà dépassé une augmentation de 2°C depuis 1864. La fonte de la Mer de glace, dans la région de Chamonix, en est le témoin affligeant. Les effets de cette augmentation incluent un ensoleillement accru, des vagues de chaleur (2020 a été l'année la plus chaude depuis le 19e siècle), de fortes précipitations, moins de neige et de gel, la fonte de glaciers.*
- 2) Si rien ne change on verra apparaître sécheresses et vagues de chaleur provoquant des baisses de rendement agricole, ruptures d'approvisionnements et tensions sociales (comme au Printemps arabe), mouvements migratoires, guerres civiles et conflits armés. Les sécheresses causeront aussi des dommages sur nos infrastructures, la multiplication des méga-feux, le dépérissement des forêts, et la chaleur aura un impact sur la santé.*

*Ensuite, d'une part en commission il a bien été dit que cela ne contredit pas les engagements que la Commune a déjà, tel que le label Cité de l'énergie Award Gold ainsi que l'action de la chargée de la gestion durable au sein de l'administration, recrutée en 2019.*

*De plus cette charte n'apporte aucune obligation légale ni contrainte, si ce n'est un engagement moral, donc sous notre propre contrôle, de se donner deux ans pour fixer des sous-objectifs. Il faut cependant veiller à ne pas se limiter à de simples discours.*

*Quelles remarques, visiblement partagées par la commission ont été faites ?*

*Un commissaire rappelle que l'urgence climatique est réelle, et qu'un volet social ainsi que l'économie sociale et solidaire doivent en faire partie.*

*Un commissaire soutient l'idée d'un inventaire afin ensuite de définir de nouvelles actions.*

*Une commissaire insiste sur l'importance qu'une telle démarche soit participative.*

*Quels doutes ont été exprimés durant la commission ?*

*Le seul doute est venu d'un commissaire, qui s'est inquiété du terme "prioritaire", mais les réponses du dépositaire de la résolution ainsi que de la conseillère administrative présente, Nathalie Leuenberger, l'ont rassuré sur le fait que ces objets sont prioritaires sur le long terme comme d'autres le sont aussi sur le court terme.*

*Pour finir je précise qu'était aussi présent à cette commission, au nom de l'administration, Monsieur Solai, secrétaire général.*

*Voilà, pour ce premier rapport de commission, j'ai volontairement tenté un format "à l'envers" partant de la décision pour ensuite expliquer les débats. J'espère que vous serez compréhensif et vous remercie pour votre écoute ! "*

**M. Bucher** espère que l'on ne lui en tiendra pas rigueur.

**M. Grognuz** lui répond qu'un canevas des rapports de commission est disponible sur CMnet pour en faciliter la rédaction.

**Mme Um** donne la prise de position des Vert-e-s :

"L'opinion publique a l'habitude de demander des données, des preuves scientifiques pour accepter l'existence d'un problème. Mais bizarrement, peu de crédit a été accordé aux travaux scientifiques tirant la sonnette d'alarme depuis des décennies sur le changement climatique. Des rapports ont été produits, cela n'a pas empêché pour autant l'émergence des climatosceptiques. Malgré l'urgence signalée, les Etats signent des accords qu'ils tardent à mettre en application suscitant la colère des jeunes générations, qui multiplient désormais les manifestations partout dans le monde. Il y a toujours plus urgent, plus utile, plus important que le soin à l'environnement, alors que les signes de la dégradation de notre milieu de vie sont de plus en plus nombreux autour de nous.

Pendant ce temps, certains recherchent activement des traces de vie dans le cosmos. Avant d'aller sur Mars, et si nous apprenions déjà à mieux habiter la Terre ? Aujourd'hui, c'est toute la communauté qui doit se mobiliser pour mener les transformations sociales qu'impose le changement climatique. Il en va de la survie de l'humanité.

Dès lors, le groupe Vert ne peut que soutenir la demande de déclaration de l'urgence climatique. Certes, notre commune n'a pas attendu la Charte climatique et énergétique des villes et communes pour commencer à agir. Mais la charte proposée pose un cadre. Saisissons, là, l'opportunité de nous inscrire résolument dans l'atteinte des objectifs auxquels la Suisse s'est engagée, en impliquant toute la population meyrinoise.

Pour notre parti militant depuis des années en faveur d'une prise au sérieux des enjeux environnementaux, la perspective est enthousiasmante. Nous nous réjouissons déjà des prochaines séances de commission pour envisager le rôle de la Commune dans la transition énergétique comme convenu à la dernière plénière du Conseil municipal, et comme proposé dans le tout nouveau programme de législature du Conseil administratif. Mais notre groupe tient aussi à signaler qu'il n'y a pas de justice climatique, sans justice sociale, sans justice de genre. Il nous faudra donc trouver les moyens d'une action intelligente."

**M. Hillemanns** déclare au nom des Socialistes :

"Notre groupe salue l'initiative et l'effort d'avoir proposé de déclarer l'urgence climatique et de vouloir ajouter la ville de Meyrin à des communes et villes réunies dans un engagement commun en faveur d'une protection du climat résolue et efficace.

Même si la pandémie, impactant notre vie, est actuellement la préoccupation principale pour la plupart d'entre nous, les menaces dues aux changements climatiques continueront de se faire ressentir de plus en plus dans le futur et vont

nécessiter une adaptation de notre style de vie qui sera d'autant plus contraignante si l'on attend avant d'agir. L'adaptation inévitable de notre façon de vivre deviendra de plus en plus pressante et ne tardera donc pas à s'ajouter sur notre agenda politique.

Pour que cette initiative ne reste pas simplement un exercice de communication isolée et une déclaration de bonnes intentions, il nous semble néanmoins important qu'une telle initiative s'intègre bien et de façon cohérente dans une politique de transition énergétique que notre commune a entamé depuis un certain nombre d'années dans le but de faire évoluer les mentalités et les habitudes, en vue de préparer le terrain pour un changement profond et durable de la consommation énergétique et alimentaire.

Même si cette charte demande de fixer un certain nombre d'objectifs sans engagement, nous aimerions néanmoins réitérer que dans l'intérêt d'avoir des objectifs communs, il serait pertinent d'effectuer un travail d'inventaire des mesures prises ou à prendre pour assurer que toute action et investissement s'intègre dans une stratégie cohérente et efficace, mais aussi réaliste. Et que les moyens nécessaires et aussi limités pour la mise en place d'une telle stratégie soient utilisés de façon optimale.

Le groupe socialiste va voter favorablement cette résolution et vous invite à en faire de même."

**M. Seeger** introduit la position du groupe démocrate-chrétiens-Vert'libéraux :

"*Gouverner, c'est prévoir.* La maxime d'Adolphe THIERS (1797-1877) prend tout son sens dans le cadre de cette résolution portant sur la déclaration de l'urgence climatique. Nous pouvons améliorer demain le confort hygiénique de nos dames ou faire briller encore plus fort des décorations de Noël. Demain, c'est surtout dans 30 ans, dans 50 ans et nos choix politiques ambitieux d'aujourd'hui feront la destinée de nos petits-enfants. Oui, nous parlons bien ici de la pérennité de notre espèce et pas de « sauver la planète » puisqu'elle nous survivra de toute façon. Bien que peu visible, nous traitons bien aujourd'hui une urgence, une priorité pour que l'avenir du vivre-ensemble ne se fasse pas dans un environnement hostile.

Vous avez l'occasion maintenant de marquer l'histoire de notre commune en lui insufflant une forte inspiration. Inspirer pour avoir l'énergie de l'action concrète, inspirer pour montrer l'exemple à la population. Que « Meyrinspire » et dise un grand oui à cette résolution comme le PDC-VL le fera maintenant. "

**M. Pierre Boccard** prend la parole et expose la position des libéraux-radicaux :

"Cette résolution nous semble tout à fait dans l'air du temps. Nous nous rallierons à cette volonté d'améliorer notre bilan carbone, mais nous resterons attentifs à ce que des projets concrets et réalisables soient élaborés en tenant compte de l'intérêt général."

**M. Dournow** déclare au nom du groupe UDC :

"Comme l'avait bien dit Madame le Maire, la commune de Meyrin fait déjà énormément en matière d'écologie. On nous parle de signer une charte qui ne devrait pas être « contraignante »? Alors à quoi cela sert? Soit on signe une charte, et dans ce cas-là, on s'y tient. Ce qui signifierait avoir des menottes aux poignets, soit, on ne signe pas de charte et on garde sa liberté!

L'UDC souhaiterait que l'on garde notre liberté et vous recommande de refuser cette objet."

Plus aucun parti ne souhaitant s'exprimer, **M. Grognuz** soumet au vote la **résolution n° 2020-03a**,

présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie»

---

Vu que l'urgence climatique, décidée par le Conseil d'Etat le 4 décembre 2019, fixe désormais des objectifs plus ambitieux : 60% de réduction des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone pour 2050 ;

Vu que le climat ne peut plus être une préoccupation des seuls élus écologistes, elle doit désormais être portée par tous les citoyens mais aussi par toutes instances politiques, à tous les niveaux ;

Vu que l'Alliance pour le climat Suisse propose la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie» en faveur d'une protection du climat résolue et efficace ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement durable;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 9 mars 2021,

## **D E C I D E**

### **PAR 27 OUI, 4 NON ET 2 ABSTENTIONS**

1. de prononcer l'urgence climatique pour notre ville afin de pouvoir prendre toutes les mesures possibles pour agir rapidement et le plus efficacement possible contre les nuisances faites au climat et réduire au mieux notre empreinte écologique. Nous souhaiterions notamment que :
  - soient traités de manière prioritaire tant au niveau de l'administration communale que de ce Conseil, tous les objets directement liés à la lutte contre le réchauffement climatique,
  - soient choisies les alternatives préservant le climat, quand elles existent, dans les projets en cours et à venir, tout comme dans les achats et dépenses,
  - des mesures d'information et d'éducation à la population en matière de préservation de l'environnement, de réduction des gaz à effet de serre et de l'utilisation réfléchie et raisonnable des ressources naturelles soient

- prises dans le tissu social tel qu'existant (écoles, unités d'accueil, écopoints, associations sportives et culturelles, etc.),
- cette liste n'étant pas exhaustive, nous invitons enfin, la municipalité, à formaliser des directives en la matière pour les différents services et à présenter à ce Conseil les mesures prises au fil du temps,
2. de procéder à la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie» l'Alliance pour le climat Suisse,
  3. de demander le renvoi de cette résolution à une commission au vu de l'importance des enjeux, mais aussi au vu des compétences municipales et de l'histoire exemplaire de notre ville en matière d'environnement.

\* \* \*

### **19. Annonces de projets.**

**Mme Tschudi** demande que le président puisse fermer le micro aux non-intervenants qui oublient de le faire durant la séance, ce qui éviterait les interruptions en raison d'interférences et de bruits.

\*\*\*\*\*

**Mme Tschudi** et **M. Clerc** annoncent qu'ils déposeront un projet au prochain municipal du 27 avril pour des repas végétariens dans les restaurants scolaires. Tous les conseillers municipaux intéressés peuvent prendre contact avec eux.

**M. Clerc** aimerait faire un clin d'œil à M. Trolliet qui a démissionné pour lui signifier que le Conseil souhaite activer la commission alimentation durable ad hoc qu'il présidait. Il en profite pour le saluer.

**Mme Leuenberger** ajoute que le programme de législature, qui vient d'être diffusé, encourage une alimentation saine et durable. Cette proposition arrive donc au cœur de la cible et elle ne peut qu'encourager ce genre d'actions, y compris en lien avec les critères d'adjudication des marchés publics, que M. Squillaci et son groupe souhaitent aborder, mais elle n'en dira pas davantage.

**M. Clerc** trouve également que la coïncidence entre le projet de repas végétariens et le programme de législature est effectivement fort à propos et il a cette volonté de s'insérer dans le programme de législature.

**M. Fontanini** ajoute qu'il se réjouit de cette proposition de repas végétariens dans les restaurants scolaires.

\*\*\*\*\*

**M. Scandurra** annonce que le groupe DC/VL présentera un projet pour de nouveaux abris à vélos, intégrant des stations de recharge pour les vélos électriques.

\* \* \*

## **20. Propositions individuelles.**

**M. Squillaci** souhaite convoquer une commission administration générale pour parler des critères d'adjudication des marchés publics afin de les faire correspondre aux valeurs meyrinoises et non plus uniquement basés sur les prix et les références. Cette dernière aurait dû avoir lieu avant la fin de la législature précédente, mais le Covid étant une des causes, elle n'a pu être organisée.

Toutefois, depuis deux ans et demi, il n'a reçu aucune proposition par rapport à sa demande. Il aimerait que cette commission ait lieu avant les vacances scolaires d'été 2021. Il propose d'y adjoindre la commission finances si son président n'y voit pas d'inconvénient. Il faudrait que l'administration puisse présenter les principes et les conséquences de la péréquation intercommunale ou cantonale, peu importe la dénomination choisie.

**M. Amato**, en tant que président de la commission des finances, trouve la proposition judicieuse, car elle permettra de mieux en comprendre les mécanismes et avancer avec des critères d'adjudication qui puissent être intéressants pour tous. Il accepte de convoquer cette commission conjointe.

**M. Squillaci** aimerait, par ailleurs, revoir le règlement du Conseil municipal, dans une commission de liaison, afin de fixer un cadre temporel strict dans le traitement des projets, propositions individuelles, etc. pour éviter de réitérer les mêmes demandes à plusieurs reprises.

**M. Grognuz** en prend bonne note et annonce que la commission sera convoquée assez rapidement.

\*\*\*\*

**Mme Luthi** aimerait que l'on mette des panneaux d'interdiction de stationner temporaire de 2 heures sur le chemin de Joinville afin que l'on puisse procéder au nettoyage du bord de la route. En effet, le stationnement des voitures sur ce tronçon empêche le nettoyage des bords, ce qui a pour conséquence d'encrasser les bouches d'égout.

Pour faciliter le travail des conseillers municipaux, **Mme Luthi** propose également de faire parvenir par mail le lien direct plutôt que d'avoir le message mentionnant la mise à disposition des documents sur CMnet. Ceci éviterait de perdre du temps à chercher la bonne commission et les documents relatifs à cette dernière. Elle ne pense pas que cela demande beaucoup de travail à l'administration ; il s'agit juste d'une petite mise à jour informatique.

\* \* \*

## 21. Questions.

**M. Bucher** constate que les habitants des Vergers ont l'impression de vivre en cage depuis plusieurs années, du fait que les barrières de chantier empêchent l'accès aux espaces publics. Ces espaces étant terminés, accessibles partiellement et bordant des bâtiments habités, un sentiment d'incompréhension s'est installé. De plus, certains de ces grillages sont un peu en ruine, voire s'effondrent sur l'espace public. Il demande les raisons pour lesquelles ces espaces sont grillagés ? Y a-t-il une raison prépondérante d'interdire leur accès à la population ? Peut-on fournir aux habitants du quartier un calendrier de retrait de ces grillages ou a minima clarifier la situation ?

**M. Cornuz** répond que cette question a été mise à l'ordre du jour du service de l'urbanisme, car habitant lui-même ce quartier, il a également été interpellé à ce sujet. Certaines barrières ont déjà été retirées, d'autres pourront l'être d'ici la fin du mois vraisemblablement dans certains secteurs. Néanmoins, certains d'entre eux sont encore en travaux et nécessitent ces barrières de sécurité. Un calendrier plus précis sera fourni lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**M. Pierre Boccard** rapporte que, sur la place de Meyrin-village, des voisins et commerçants se plaignent de la zone de non droit qu'est devenue cette place. Il semblerait que la police municipale et la cantonale ne s'y rendent plus ; cela crée un climat d'insécurité et de mécontentement pour les riverains. Peut-on mettre en place des travailleurs sociaux hors murs pour prendre contact avec les jeunes ou a-t-on prévu d'autres solutions ?

**M. Cornuz** indique que cette question est déjà remontée au Conseil administratif, qui a eu un échange à ce sujet. Par contre, il s'insurge contre l'affirmation que la police municipale ne va plus sur cette place alors qu'elle s'y rend à intervalles réguliers, mais malheureusement, elle ne peut y rester 24 heures sur 24. Et les personnes qui squattent ce lieu, s'en vont rapidement quand elles voient des agents de police municipale ou cantonale.

\*\*\*\*\*

**M. Fabre** déclare que les 3 gendarmes couchés au chemin de la Citadelle ont pacifié la circulation et réduit la vitesse des véhicules, mais malheureusement, ces ralentisseurs sont hauts et pas visibles la nuit, ni même le jour. Il demande que l'on assure une meilleure visibilité de ces ralentisseurs à l'aide d'une nouvelle peinture et des panneaux fixes qui puissent les signaler. De nombreux habitants du quartier y ont déjà laissé des carters d'huile.

**Séance du 9 mars 2021  
tenue en séance ordinaire**

\*\*\*\*\*

**M. Hillemanns** rapporte que la circulation est parfois difficile dans le carrefour Prulay-Gilbert notamment durant les heures de pointe. Serait-il possible d'élargir la route au niveau du passage pour piétons pour éviter que les voitures se prennent la bordure du trottoir ?

\*\*\*\*\*

**M. Serrano** a appris que des fonctionnaires de police ont été victimes d'actes violents par jets de pierre. Les dégâts sur les véhicules sont importants. Des gens sidérés lui ont rapporté les faits. Il se dit très préoccupé. Le diagnostic local de sécurité était plutôt positif et tous s'en réjouissaient. Il s'inquiète pour les agents de la police municipale qui n'ont pas d'équipement pour faire face à ce genre d'événements. Qu'est-il prévu de faire ?

\*\*\*\*\*

**Mme Um** a découvert dans le budget une ligne en faveur du Centre écoute contre le racisme. Elle se demande s'il y a une collaboration avec ce centre et si oui laquelle ? Est-ce que ce centre est sollicité dans la lutte contre le racisme sur la Commune ? Prenons-nous en compte ses rapports annuels ?

\*\*\*\*\*

Présentant toutes ses questions d'un bloc, **M. Lorentz** demande où en est le projet de places de workout ? Où en est-on avec le Manège de Meyrin ? Sa troisième question portait sur les lieux de vaccination sur la Commune, mais la communication du Conseil administratif y a répondu. Toutefois, il aimerait savoir si d'autres lieux de vaccination ont été prévus.

**Mme Leuenberger** répond qu'il n'y a pas d'autres centres de vaccination prévus à sa connaissance que celui de la salle Antoine-Verchère. Quant à la question des workout, la délibération votée proposait trois à quatre sites différents incluant une démarche participative avec les habitants et jeunes du quartier. Une première place a été réalisée pour laquelle le bilan va être tiré afin d'améliorer les suivantes. Elles seront réalisées dans les meilleurs délais.

\* \* \*

**La séance est levée à 23h20/BNI**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 13 avril 2021.

**Séance du 9 mars 2021  
tenue en séance ordinaire**

La 1<sup>ère</sup> secrétaire :

Le président :

Esther UM

Fabien GROGNOUZ